

Rio Tinto

Déclaration sur l'esclavage moderne 2024



Table des matières

De notre Comité exécutif	1
Évaluation des progrès et impacts	2
1. Notre structure, nos activités et nos chaînes d'approvisionnement	4
2. Identifier, évaluer et traiter les risques	9
Risques liés à nos opérations	10
Risques dans nos chaînes d'approvisionnement	12
3. Remédiation	21
4. Formation	23
5. Évaluation de l'efficacité	24
6. Collaboration	25
7. Consultation au sein de notre entreprise	26
Annexe 1 : Performance	28
Annexe 2 : Documents de gouvernance	29
Annexe 3 : Critères d'établissement des rapports et Principes directeurs des Nations Unies	30
Annexe 4 : Nos entités déclarantes pour 2024	31
À propos de cette Déclaration	33

Une grande partie de nos activités se déroule sur des territoires qui appartiennent aux peuples Autochtones et peuples liés à la terre depuis des milliers d'années. Nous respectons leurs liens profonds et constants avec la terre, l'eau et l'environnement, ainsi que leurs vastes connaissances en la matière. Nous rendons hommage aux Anciens, passés et présents, et reconnaissons le rôle important que jouent les peuples Autochtones dans les communautés et dans notre activité.



Notre suite de rapports 2024



Numérisez le code QR ou visitez riotinto.com/reports



En couverture : Vue sur la ville de Superior depuis l'usine Est de Resolution Copper, aux États-Unis.

Sur cette page : Projet de lithium de Rincon, en Argentine.



De notre Comité exécutif



« L'esclavage moderne est un problème grave à l'échelle mondiale. Nous reconnaissons le risque qu'il représente pour notre activité et nos chaînes d'approvisionnement, et nous nous engageons à le prévenir.

Au cours de l'année écoulée, nous avons travaillé dur pour identifier et traiter les risques liés à l'esclavage moderne. Par exemple, un fournisseur a identifié un cas d'esclavage moderne, dans lequel des enfants effectuaient des travaux dangereux dans notre chaîne d'approvisionnement en 2024. Nous sommes encouragés par le fait que notre fournisseur a agi rapidement et de manière responsable pour remédier à cet incident (voir page 22 pour plus de détails), mais cela souligne pourquoi la prévention de dommages comme le travail des enfants nécessite une diligence constante de notre part et de celle de nos partenaires. Grâce à des programmes de développement économique régional et communautaire plus larges, nous travaillons à résoudre les causes profondes de ces problèmes. Des progrès ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Nous avons récemment publié le résumé d'une évaluation indépendante de l'impact sur les droits de la personne de notre projet d'exploitation de minerai de fer en Guinée, ainsi qu'un rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations. Nous nous engageons à la transparence sur nos défis et nos opportunités, et à prendre des mesures pour répondre aux recommandations de l'évaluation.

Afin de renforcer nos efforts, de consolider nos capacités internes et de nous assurer que les considérations relatives aux droits de la personne sont au cœur de notre processus décisionnel, nous avons introduit un programme innovant de formation sur les droits de la personne pour plus de 2 000 de nos gestionnaires. Le programme comprenait des événements virtuels, un module électronique autodirigé obligatoire et une boîte à outils destinés à diffuser les connaissances dans notre entreprise.

Chacun et chacune, chez Rio Tinto, a un rôle à jouer dans la prévention de l'esclavage moderne. Avec mes collègues, je m'engage à renforcer notre approche et à apporter des améliorations réelles et durables.

Je vous remercie pour votre soutien alors que nous continuons à lutter ensemble contre l'esclavage moderne.

Jakob Stausholm
Chef de la direction



« Pour devenir le meilleur exploitant minier, nous devons nous associer à des fournisseurs qui partagent nos valeurs, répondent à nos attentes et démontrent leur engagement en matière d'amélioration de la performance ESG.

Bold Baatar
Chef des Affaires commerciales



« Le respect des droits de la personne est un élément clé de notre licence sociale d'exploitation. Nous travaillons en collaboration avec des partenaires comme des organisations de la société civile pour faire une différence collectivement. Nous avons la responsabilité de respecter les droits de la personne des peuples, tant en interne qu'à l'extérieur de notre entreprise, conformément aux attentes internationales et à la législation locale.

Isabelle Deschamps
Cheffe des Affaires juridiques, de la Gouvernance et des Affaires de l'entreprise



« En tant qu'entreprise mondiale, nous nous engageons à vivre et à agir selon nos valeurs, et à construire une organisation inclusive qui reflète les sociétés et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Georgie Bezette
Cheffe des Ressources humaines



« Le respect des droits fondamentaux et la dignité des personnes guident l'ensemble de nos activités. Nous construisons une culture où chaque personne, dans notre entreprise et dans nos chaînes d'approvisionnement, se sent en sécurité, respectée et encouragée à être à son meilleur, tous les jours.

Kellie Parker
Cheffe de la direction, Australie

Évaluation des progrès et impacts

Nous appliquons un modèle de théorie du changement pour évaluer l'incidence de notre approche de l'esclavage moderne et mesurer nos progrès. Cela nous permet d'orienter nos priorités et de concentrer nos efforts sur les domaines où nous pouvons avoir le plus d'incidence. Le tableau ci-dessous présente la manière dont nous avons mesuré nos progrès en 2024, et met en évidence les activités clés, les résultats associés et les incidences attendues.

Objectif

Ce que nous voulons atteindre



Renforcer l'autonomie

Donner aux personnes les moyens d'identifier et d'évaluer les risques et les incidences sur les droits de la personne afin d'améliorer la gestion des risques en la matière

Activités clés pour 2024

Voici ce que nous avons fait

- Nous avons conçu et commencé à mettre en œuvre une stratégie d'apprentissage en matière de droits de la personne sur trois ans afin de renforcer les compétences au sein du Groupe
- Nous avons sensibilisé l'ensemble des employé(e)s au moyen d'une formation sur le Code de conduite, et utilisé une approche basée sur les risques pour adapter la formation aux gestionnaires occupant des postes à risque élevé, aux expert(e)s en la matière et aux tiers externes



Intégrer

Intégrer la diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans notre modèle opérationnel et nos systèmes de gestion pour un changement durable

- Nous avons mené une cartographie des risques et des contrôles interfonctionnels pour une meilleure gestion des risques d'esclavage moderne
- Nous avons examiné et mis à jour le contenu relatif aux droits de la personne de notre questionnaire destiné aux tiers
- Nous avons conçu et mis en place une nouvelle plateforme pour automatiser et renforcer nos processus de gestion des risques liés aux tiers



Engager

Dialoguer avec des tiers en accord avec nos valeurs et nos exigences commerciales afin de traiter conjointement les risques liés aux droits de la personne

- Nommer un groupe mondial d'auditeurs de fournisseurs et piloter un programme d'audit des fournisseurs
- Mettre à jour et publier notre *Code de conduite des fournisseurs* et nos *Principes d'approvisionnement durable*
- Mise en place d'une approche basée sur les risques pour l'intégration de clauses relatives à l'esclavage moderne dans les contrats d'approvisionnement



Activer

Améliorer la sensibilisation et l'accès à nos mécanismes de règlement des griefs afin de permettre aux personnes de s'exprimer et de bénéficier d'une réparation efficace

- Amélioration de l'accessibilité à maVoix, notre canal de signalement confidentiel des griefs, grâce à l'introduction d'une nouvelle procédure de prise en charge par cellulaire et à la mise à jour du site Web, désormais disponible en 14 langues
- Lancement d'une campagne mondiale de sensibilisation numérique à maVoix, soutenue par divers engagements locaux
- Conception et pilotage d'une approche pour enquêter sur les allégations relatives aux droits de la personne des prestataires de services soulevées via maVoix

Performance de 2024

Voici nos résultats et les risques que nous avons identifiés

- 48 456 employé(e)s ont suivi la formation sur le Code de conduite avec une sensibilisation de base aux droits de la personne
- 2 175 employé(e)s occupant des postes à risque élevé ont suivi une formation sur les droits de la personne
- 2 047 employé(e)s ont suivi une formation sur l'esclavage moderne
- 8 séances sur les droits de la personne ont été organisées pour plus de 300 participant(e)s externes de Simandou, d'Oyu Tolgoi et de nos partenaires Marine

- 59 évaluations des risques sur les droits de la personne ont été réalisées dans nos actifs (augmentation de 140 % sur les 3 dernières années)
- Le résumé d'une évaluation indépendante de l'impact sur les droits de la personne de notre projet d'exploitation de minerai de fer en Guinée a été publié, incluant des entretiens avec 400 titulaires de droits
- 174 examens spécialisés des droits de la personne ont été réalisés auprès de nos fournisseurs

- 7 plans d'action fournisseurs approuvés et mis en œuvre à la suite d'exams spécialisés sur les droits de la personne
- 3 audits des fournisseurs achevés sur 4 sites, incluant des entretiens avec 54 titulaires de droits
- 100 % de la flotte affrétée à temps et 40 % de la flotte affrétée au voyage inspectées pour tous problèmes de santé, de sécurité et d'environnement (incluant les droits de la personne)

- Un cas avéré des pires formes de travail des enfants signalé (et traité) par un fournisseur (Afrique subsaharienne)¹
- Une allégation concernant un indicateur de travail forcé concernant un prestataire de services s'est révélée infondée après une enquête indépendante (États-Unis)
- Une allégation de travail forcé s'est révélée infondée après une enquête interne, mais des violations des droits du travail ont été prouvées (Asie)

Engagements futurs

Voici ce que nous nous engageons à faire en 2025 et au-delà

- Appliquer les retours du programme d'apprentissage de 2024 et relancer la formation des rôles à risque élevé
- Travailler à l'élaboration de métriques de mesure des résultats pour évaluer l'incidence de notre programme d'apprentissage

- Continuer à perfectionner nos pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d'environnement
- Utiliser les évaluations des risques, les plaintes et les données relatives aux incidents pour façonner l'analyse actualisée des risques saillants en matière de droits de la personne
- Intégrer notre cadre de contrôle de l'esclavage moderne mis à jour dans nos outils de gestion des risques d'entreprise

- Affiner les considérations relatives aux droits de la personne dans les engagements des fournisseurs, par exemple dans les appels d'offres, les outils d'évaluation et la formation
- Intégrer de manière durable le programme d'audit des droits du travail des fournisseurs dans nos plans de travail annuels
- Continuer à approuver et à surveiller les plans d'action des fournisseurs
- Mener à bien les inspections de 100 % de notre flotte et 350 inspections des navires de nos flottes affrétées au voyage et à temps

- Continuer à améliorer l'efficacité de nos mécanismes de règlement de griefs, notamment en identifiant et en éliminant les obstacles qui empêchent les individus de s'exprimer
- Continuer à étendre notre capacité d'analyse de données et fournir à l'entreprise des informations qui permettent à nos employé(e)s de renforcer les processus et la culture, localement et mondialement.
- Surveiller et traiter tout incident relevant de la *Convention du travail maritime* et survenant sur les navires faisant escale dans nos installations

Indicateurs d'efficacité

C'est ainsi que nous mesurons notre succès

- À court terme, nous nous attendons à une augmentation des incidents associés à une incidence sur les droits de la personne
- À long terme, nous nous attendons à une amélioration des capacités en matière de droits de la personne

- À court terme, nous nous attendons à une augmentation continue de la quantité et de la qualité des évaluations des droits de la personne dans l'ensemble de nos actifs
- À long terme, nous nous attendons à ce que la diligence raisonnable en matière de droits de la personne soit intégrée dans les systèmes de gestion plus larges

- À court terme, nous nous attendons à voir un nombre accru de plans d'action en matière de droits de la personne mis en œuvre avec des tiers
- À long terme, nous nous attendons à ce que les fournisseurs soient en mesure de répondre à nos attentes dans les processus d'appel d'offres et d'intégration des fournisseurs

- À court terme, nous nous attendons à ce que les gens aient connaissance des mécanismes de règlement de griefs et sachent qu'ils peuvent les utiliser en toute sécurité, ce qui entraînera une augmentation des plaintes et des griefs, par exemple les rapports maVoix
- À long terme, nous nous attendons à ce que les recommandations et les actions mises en œuvre par l'entreprise à la suite de rapports maVoix et d'autres processus de règlement de griefs contribuent à améliorer les contrôles de la gestion et à prévenir les manquements récurrents

Pour plus d'informations voir la Section 4 (Formation).

Pour plus d'informations voir la Section 2 (Identification, évaluation et gestion des risques) et la Section 5 (Évaluation de l'efficacité).

Pour plus d'informations voir la Section 2 (Identification, évaluation et gestion des risques).

Pour plus d'informations voir la Section 3 (Réhabilitation).

1. Les pires formes de travail des enfants incluent le travail qui, de par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de porter atteinte à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants, tels que définis à l'article 3(d), Convention de l'OIT (n° 182) (Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999).

1. Notre structure, activité et chaînes d'approvisionnement

Notre portefeuille de plus de 60 opérations¹ et projets inclut le minerai de fer, le cuivre, l'aluminium et une gamme d'autres minéraux et matériaux. Nous sommes présents dans 35² pays, où nos 53 000 employé(e)s³ travaillent à trouver de meilleures façons de fournir les matériaux dont le monde a besoin. Nous comptons plus de 20 000 fournisseurs dans plus de 27 pays, avec plus de 31 milliards de dollars de dépenses imputables.⁴

Notre cycle de vie de la mine à la commercialisation

Nous possédons et exploitons des mines et des usines de traitement dans différents pays et pour différentes matières premières, et nous gérons des projets à tous les stades de leur développement, de leur exécution et de leur fermeture. Notre capacité à créer de la valeur repose sur la qualité de nos actifs, les compétences de notre personnel, notre approche de la sécurité, nos performances opérationnelles, des partenariats innovants et une répartition disciplinée du capital.



1.

Exploration

Notre équipe d'exploration est chargée d'identifier, de prioriser et de tester les cibles géologiques, géochimiques et géophysiques. Un processus d'exploration prend fin lorsque une découverte est confiée à un groupe de produits pour évaluation. Nos nouveaux processus d'entrée dans un pays illustrent la manière dont nous menons notre diligence raisonnable pendant cette phase, y compris en matière de droits de la personne et de risques d'esclavage moderne.

Nous explorons 8 matières premières dans 17 pays différents et investissons également dans une série d'entités par le biais d'activités de coentreprise, y compris des opérations non gérées au Chili, au Brésil, en Australie, à Oman et en Guinée.

2.

Études et construction

Une fois une nouvelle cible minérale identifiée, nous entreprenons des études détaillées afin d'envisager diverses options de projet et la manière dont nous pouvons optimiser les résultats techniques et commerciaux, tout en minimisant les impacts environnementaux et sociaux. Nous prenons en compte les droits de la personne et les risques d'esclavage moderne lorsque nous analysons ces options.

Une fois les études terminées et les approbations internes et externes accordées, le projet entre dans sa phase de construction. Ici, nous collaborons généralement avec de grands prestataires de services de construction pour exécuter les travaux. Pour agir en conformité à notre respect des droits de la personne, nous menons une diligence raisonnable auprès des prestataires de services et réalisons des audits réguliers, en nous concentrant sur les risques liés aux droits du travail.

3.

Opérations

Nous menons des activités d'envergure (dont des sites d'exploitation minière, de traitement et de production) en Australie, au Canada, en Afrique du Sud, en Guinée, en Mongolie et aux États-Unis, ainsi que des entreprises et des activités en Asie, en Europe et en Amérique du Sud.

En 2024, nos activités étaient gérées à partir de 4 groupes de produits clés :

- Minerai de fer
- Aluminium
- Cuivre
- Minéraux

Nos activités emploient une importante main-d'œuvre directe, soutenue par des services et des fournisseurs sous contrat. Voir la page 8 pour plus de détails sur notre main-d'œuvre.



Pour en savoir plus à propos de nos produits, opérations et projets, visitez riotinto.com/fr-ca/can/about/our-business

4.

Fermetures

En tant que gestionnaires temporaires des terres où nous exerçons nos activités, nous travaillons en partenariat avec nos parties prenantes pour élaborer une vision partagée de l'avenir des communautés d'accueil. Notre équipe Fermetures prend en compte les considérations environnementales, financières et sociales pour identifier les opportunités de fermeture progressive, d'assainissement et de réaffectation, ainsi que de surveillance et d'entretien à long terme, le cas échéant.

L'équipe identifie et évalue les risques d'esclavage moderne grâce à diverses évaluations des risques pour les droits de la personne et évaluations de l'impact sur les droits de la personne menées aux étapes pertinentes du processus de fermeture.

1. Nous opérons en tant que Groupe combiné composé de Rio Tinto plc (enregistré en Angleterre et au Pays de Galles) et de Rio Tinto Limited (enregistré en Australie). Nous avons notre siège à Londres et à Melbourne, des bureaux importants à Perth, Brisbane, Singapour et Montréal, ainsi qu'une présence dans de nombreux autres endroits.

2. Comprend tous les pays où nous avons des mines et des installations de production, les principales activités d'exploration, et d'autres pays où nous avons une présence significative par le biais d'activités comme la recherche et le développement, les fonctions commerciales, les ventes et les fonctions d'entreprise.

3. Comprend notre effectif total basé sur les opérations gérées (exclut la part du Groupe dans les opérations non gérées et les coentreprises) au 31 décembre 2024, arrondi au millier le plus proche. Toute référence aux employé(e)s représente le nombre moyen d'employé(e)s pour l'année, à l'exclusion de la part du Groupe dans les activités non gérées et les coentreprises et à l'exclusion des directeurs non exécutifs, des prestataires de services et des personnes non disponibles pour travailler. Toute référence aux prestataires de services se réfère aux prestataires de services de catégorie 1 pour les opérations gérées seulement. Consultez la page 80 de notre *Rapport annuel 2024* pour en savoir plus.

4. Les dépenses révisables comprennent les dépenses d'investissement et d'exploitation et excluent : les dépenses comme les dons et les cadeaux; les redevances versées aux autorités gouvernementales ou légales; les paiements interentreprises; les cotisations et les frais d'association; les impôts; les paiements et les dépenses des employé(e)s; les coûts associés aux produits semi-finis; et les dépenses provenant d'entités non gérées. Queensland Alumina Limited (QAL) fait l'objet d'un rapport distinct dans la présente Déclaration.

Nos chaînes d'approvisionnement

Nous contribuons à développer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et durables. L'équipe des Affaires commerciales est responsable des activités d'approvisionnement (Achat), de marine et de logistique (Transport), ainsi que de vente et de marketing (Vente). Elle est l'interface clé entre nos actifs et le marché (clients et fournisseurs).

Achat - chaînes d'approvisionnement

Nous comptons plus de 20 000 fournisseurs dans plus de 27 pays, générant plus de 31 milliards de dollars US de dépenses révisables.

Nos dépenses révisables sont gérées par nos équipes Approvisionnement mondial, Marine et Logistique, et Grands projets. Avec plus de 630 employé(e)s réparti(e)s sur 13 sites dans le monde, l'équipe Approvisionnement mondial gère la majorité de ces dépenses par le biais d'une approche de gestion des catégories et d'équipes de partenaires commerciaux. Notre équipe Achats et paiements¹ fournit un soutien transactionnel pour la majeure partie des dépenses. Nous travaillons en partenariat avec nos fournisseurs pour gérer des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes de manière à bénéficier à nos clients, à notre entreprise et aux communautés.

Nous soutenons les entreprises locales, employons des personnes locales et achetons des produits locaux, en particulier auprès des entreprises Autochtones, des petites entreprises et des entreprises régionales. En 2024, nous avons dépensé plus de 926 millions de dollars australiens auprès de fournisseurs Autochtones à travers l'Australie, soit une augmentation de 27,7 % par rapport à 2023. Nous augmentons également nos dépenses auprès des entreprises locales et Autochtones en Amérique du Nord et avons dépensé 216 millions de dollars américains auprès de fournisseurs Autochtones dans cette région en 2024.

Transport - nos chaînes d'approvisionnement maritimes et logistiques

L'équipe Marine est chargée de fournir des services de fret sûrs à notre entreprise, et notre équipe logistique gère les expéditions par camion, par train et par conteneur de tiers, soit un total de 180 000 expéditions par an.

Nous sommes le plus grand expéditeur de vrac sec au monde en volume. Notre propre flotte propre de 17 navires transporte environ 350 marins à bord, et nous affrétons plus de 230 navires à tout moment auprès d'environ 290 armateurs. Ces affrètements comptent près de 6 000 marins à bord, pour 2 730 voyages, et transportent plus de 335 millions de tonnes de marchandises par an.

Nos navires en propriété ou affrétés sont soutenus par 65 employé(e)s de Rio Tinto basé(e)s à terre et disposant d'une expertise en matière de sécurité, de contrôle, d'assurance, d'environnement, d'opérations, d'affrètement, d'ingénierie et d'optimisation de la flotte.

Nous gérons une petite quantité de transporteurs (environ 85 000 à 95 000 conteneurs par an) pour d'autres besoins d'expédition en conteneurs.

Vente - nos clients

En 2024, nous avons généré un chiffre d'affaires de 53,6 milliards de dollars US en travaillant avec 1 730 clients.

Les besoins de nos clients sont au cœur de nos décisions opérationnelles. Grâce aux informations générées par tout ce que nous achetons, vendons et transportons dans le monde, notre équipe de vente et de marketing travaille en étroite collaboration avec les clients pour s'assurer que nous fournissons des produits qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Périodiquement, nous sollicitons l'avis de nos clients via un sondage; les informations ainsi récoltées nous aident à fournir de nouveaux produits et services de meilleure qualité. Dans la mesure du possible, nous nous associons pour développer conjointement des solutions qui soutiennent nos engagements environnementaux et sociaux.

 **Image :** Des unités de récolte spécialement conçues déplacent le sel récupéré le long de la ligne de récolte dans notre exploitation de Dampier, en Australie-Occidentale.

1. L'équipe Achats et paiements soutient les opérations commerciales depuis la maintenance des données jusqu'à l'achat et au paiement des biens et services.



Sur cette carte, nous présentons les opérations, la main-d'œuvre et la chaîne d'approvisionnement de Rio Tinto. L'image ci-dessous montre les 12 principaux pays qui représentent plus de 94 % de nos dépenses révisables, ainsi que le nombre moyen d'employé(e)s, de prestataires de services et de fournisseurs par région.¹

Bien que nous reconnaissons que les risques d'esclavage moderne existent dans tous les pays, leur prévalence varie. Nous avons intégré le taux de prévalence estimé de l'esclavage moderne par l'indice indépendant Walk Free Global Slavery Index pour nos 12 pays principaux. Veuillez lire ci-dessous pour en savoir plus sur l'indice mondial de l'esclavage de Walk Free.

 Pour plus d'informations sur notre approche de l'identification des risques liés à l'esclavage moderne, veuillez consulter les pages 9 à 13.

Résumé régional²

Ce tableau fournit un aperçu du nombre d'employé(e)s et de prestataires de services, des dépenses révisables et du nombre de fournisseurs par région.

Australie et Nouvelle-Zélande

25 724 employé(e)s
3 132 prestataires de services
41,6 % des dépenses révisables (12,5 milliards de dollars US)
7 621 fournisseurs

Amériques

16 134 employé(e)s
734 prestataires de services
26,8 % des dépenses révisables (8 milliards de dollars US)
9 377 fournisseurs

Asie

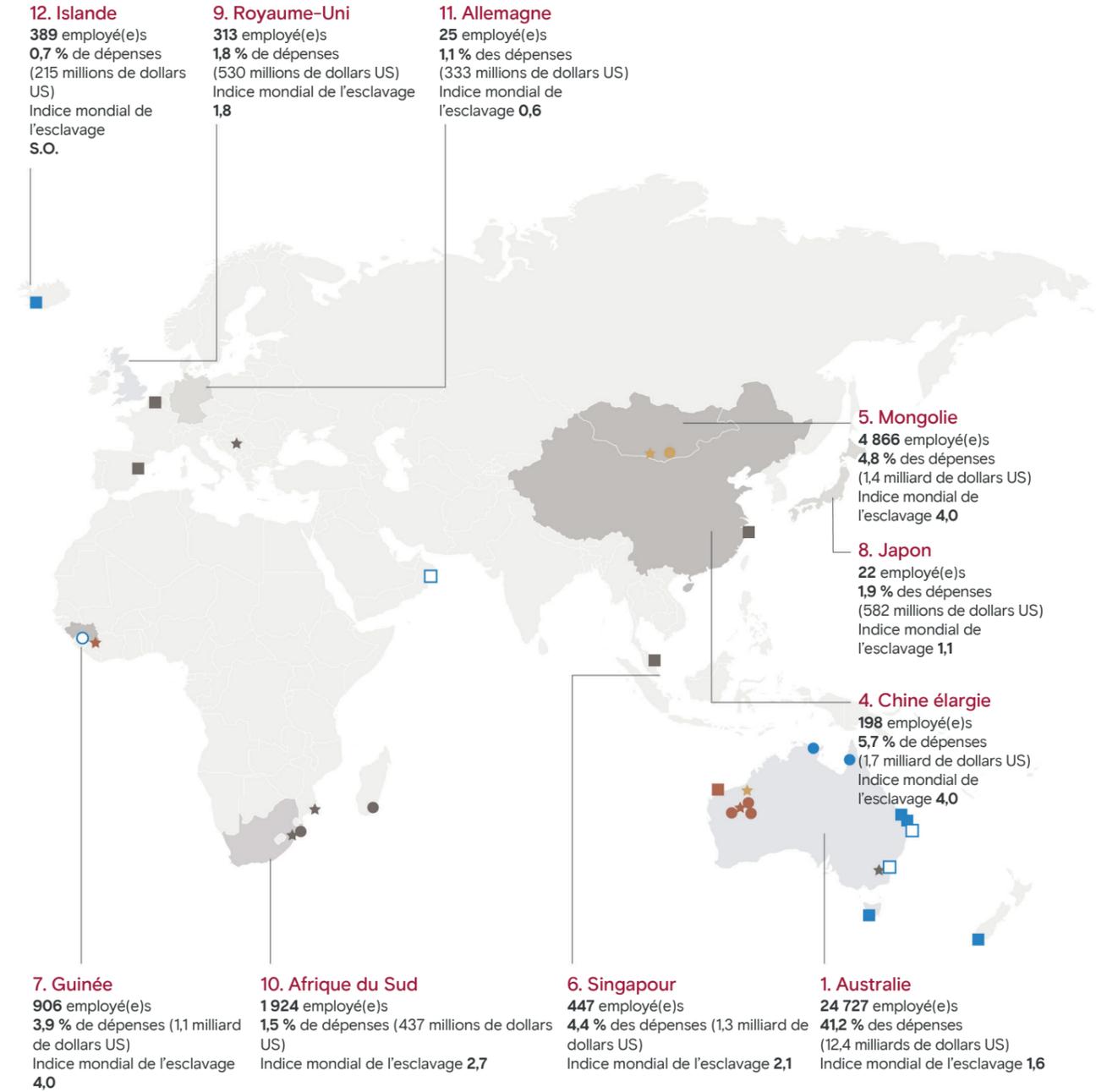
6 681 employé(e)s
215 prestataires de services
17,5 % des dépenses révisables (5,2 milliards de dollars US)
1 863 fournisseurs

Afrique

3 294 employé(e)s
165 prestataires de services
6,3 % des dépenses révisables (1,8 milliard de dollars US)
1 621 fournisseurs

Europe

1 206 employé(e)s
64 prestataires de services
6,4 % des dépenses révisables (1,9 milliard de dollars US)
2 968 fournisseurs



Opérations et projets

Minerai de fer Cuivre
Aluminium Minéraux

● Mines | ★ Projets | ■ Alumineries, raffineries, usines de traitement et installations d'énergie et d'expédition éloignées de la mine | ○ ☆ □ Opérations non gérées

Comprendre l'indice mondial de l'esclavage Walk Free



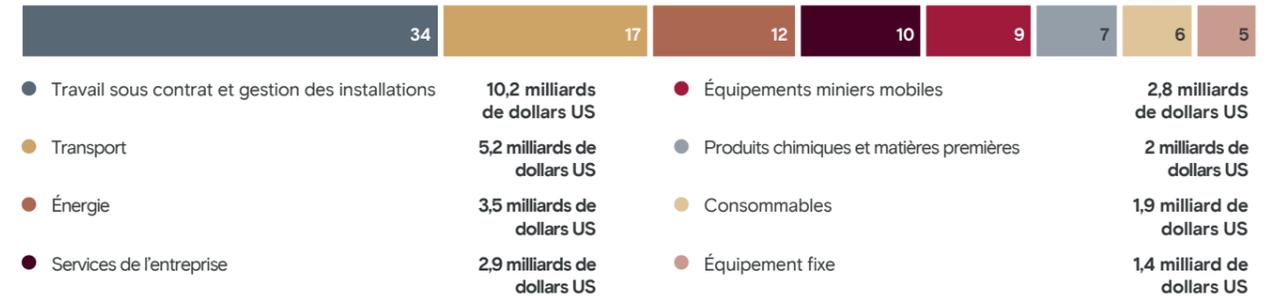
La prévalence estimée de l'esclavage moderne est par tranche de 1 000 personnes. Les 12 pays où Rio Tinto dépense le plus, illustrés ci-dessus, sont tous en dessous d'une prévalence estimée à 4,6 pour 1 000. La prévalence doit être interprétée en conjonction avec la réponse du gouvernement et la vulnérabilité afin d'obtenir une image plus complète du risque d'esclavage moderne. Veuillez noter que cet ensemble de données ne fournit actuellement aucune estimation de prévalence pour l'Islande. Les données proviennent de l'ensemble de données de l'Indice mondial de l'esclavage 2023, de la Fondation Mindereroo, disponible sur : www.globalslaveryindex.org.

1. Cette carte montre l'emplacement approximatif de nos opérations gérées et non gérées. Sur certains sites, plusieurs opérations ou projets du même type se trouvent à proximité immédiate (se reporter à la légende). En raison de l'échelle de la carte, la clé doit être considérée comme une indication du type d'opération ou de projet présent sur chaque site, et non de leur nombre. Le nombre total d'employé(e)s inclut notre effectif total basé sur les opérations gérées (exclut la part du Groupe dans les opérations non gérées et les coentreprises) au 31 décembre 2024. Les taux ont été calculés sur la base du nombre moyen d'employé(e)s par mois pour l'année.

2. Inclut notre effectif total basé sur les opérations gérées (exclut la part du Groupe dans les opérations non gérées et les coentreprises) au 31 décembre 2024. Les taux ont été calculés sur la base du nombre moyen d'employé(e)s par mois pour l'année.

3. En 2024, les 5 principales catégories de dépenses révisables liées à nos actifs et opérations canadiens étaient le travail contractuel et la gestion des installations (un milliard de dollars US), les transports (840 millions de dollars US), les produits chimiques et les matières premières de traitement (643 millions de dollars US), les consommables (451 millions de dollars US) et l'équipement fixe (336 millions de dollars US). Les 5 principaux pays de localisation des fournisseurs liés à nos actifs et opérations canadiens étaient le Canada, les États-Unis, la Grande Chine, Singapour et l'Allemagne.

Comprendre nos dépenses révisables (%)



31 milliards de dollars US

Total des dépenses révisables⁴

4. Les dépenses révisables comprennent les dépenses d'investissement et d'exploitation et excluent : les dépenses comme les dons et les cadeaux; les redevances versées aux autorités gouvernementales ou légales; les paiements interentreprises; les cotisations et les frais d'association; les impôts; les paiements et les dépenses des employé(e)s; les coûts associés aux produits semi-finis; et les dépenses provenant d'entités non gérées. Consultez la page 9 de notre *Rapport annuel 2024* pour en savoir plus.

Nos employé(e)s

Nous nous engageons à respecter les droits de la personne de chacun et chacune, dans tous les domaines de notre activité. Dans l'ensemble de nos groupes de produits et toutes les opérations et fonctions, nos employé(e)s jouent un rôle clé dans le développement de notre approche des droits de la personne et nous aident tous et toutes à reconnaître et à traiter les risques liés à l'esclavage moderne.

Nous investissons dans la constitution d'une main-d'œuvre diversifiée représentative des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités, reconnaissant qu'un milieu de travail inclusif permet à nos employé(e)s de se sentir valorisé(e)s pour ce qu'ils et elles sont et encouragé(e)s à contribuer pleinement à leur potentiel.

53 039

employé(e)s¹

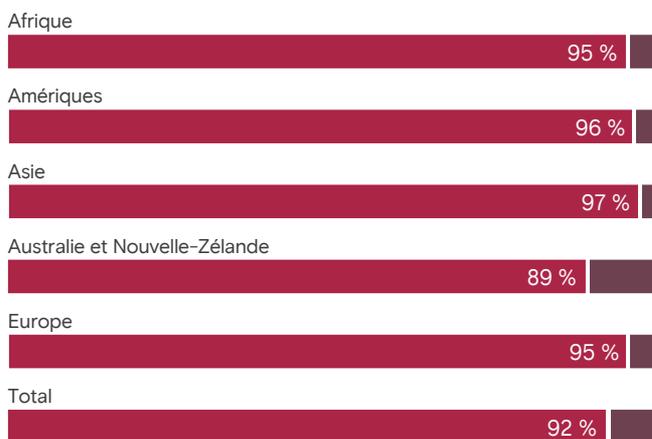
4 310

Nombre moyen de prestataires de services² en 2024

6 084

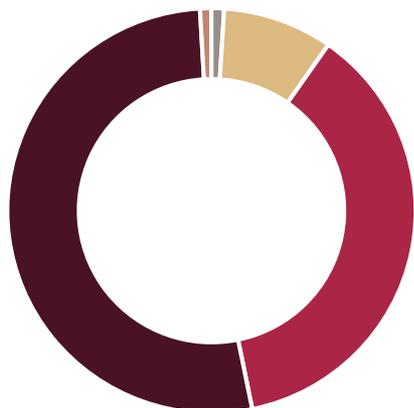
nouveaux et nouvelles embauché(e)s ont rejoint l'entreprise en 2024, dont 1 821 prestataires de services devenus des employé(e)s permanent(e)s

Répartition des employé(e)s et des prestataires de services par région



- Employé(e)s
- Prestataires de services

Répartition des employé(e)s par rôle



- Équipe de haute direction 1,0 %
- Gestionnaires 8,7 %
- Superviseur(e)s et professionnel(le)s 37,1 %
- Opérations et soutien général 52,3 %
- Diplômé(e)s 0,9 %

Répartition des employé(e)s par groupe de produits



- Minerai de fer 27 %
- Aluminium 27 %
- Cuivre 15 %
- Minéraux 17 %
- Fonctions³ 15 %

1. Inclut notre effectif total basé sur les opérations gérées (exclut la part du Groupe dans les opérations non gérées et les coentreprises) au 31 décembre 2024. Toute référence aux employé(e)s représente le nombre moyen d'employé(e)s pour l'année, à l'exclusion de la part du Groupe dans les activités non gérées et les coentreprises et à l'exclusion des directeurs non exécutifs, des prestataires de services et des personnes non disponibles pour travailler. Consultez la page 80 de notre *Rapport annuel 2024* pour en savoir plus.

2. Toute référence aux prestataires de services se réfère aux prestataires de services de catégorie 1 pour les opérations gérées seulement. Des prestataires de services de catégorie 1 sont engagés sur des contrats temporaires pour fournir des services sous la direction des gestionnaires de Rio Tinto. Les taux ont été calculés sur la base de la moyenne mensuelle du nombre d'employé(e)s au cours de l'année.

3. Le terme « Fonctions » fait référence à nos fonctions mondiales, notamment les Affaires commerciales, le Développement et la Technologie, les Finances, les Systèmes d'information et de technologie, les Affaires juridiques, la Conformité, les Ressources humaines et les Affaires de l'entreprise.

2. Identifier, évaluer et traiter les risques

Nous cherchons à améliorer en permanence notre gouvernance, nos systèmes, nos processus et nos capacités afin de mieux identifier, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne dans l'ensemble de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Conseil d'administration et responsabilités de gestion

Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited ont un Conseil d'administration commun. Le Comité de développement durable du Conseil supervise les stratégies de gestion des risques sociaux et environnementaux. Le Comité soutient et surveille le développement durable de notre activité, y compris nos contributions aux communautés et aux pays où nous exerçons nos activités. Il supervise également l'intégrité de nos rapports sur le développement durable, comme indiqué dans son mandat.

La supervision du Comité de développement durable comprend l'examen de l'efficacité des politiques et procédures de gestion relatives aux fournisseurs et aux chaînes d'approvisionnement, y compris l'esclavage moderne, ainsi que la surveillance des droits de la personne. Bien que notre Conseil d'administration soit responsable de notre approche en matière de droits de la personne, chacun et chacune dans l'entreprise joue un rôle dans le respect de nos engagements en matière de droits de la personne, y compris en identifiant et en signalant les préoccupations.

Le Conseil d'administration délègue la gestion quotidienne de l'entreprise au chef de la direction et, par son intermédiaire, à d'autres membres du Comité exécutif et à certains comités de gestion. Notre Comité exécutif est responsable de la gestion des risques liés à l'esclavage moderne dans tous nos groupes de produits et fonctions. Les spécialistes des droits de la personne de notre équipe d'expertise en Communautés et performance sociale (CPS) supervisent notre approche globale en matière de droits de la personne. En 2024, nous avons également renforcé nos capacités internes en matière de droits de la personne dans l'ensemble de notre entreprise.

 **Pour en savoir plus**, visitez riotinto.com/corporategovernance

Politiques, normes et procédures

Nous disposons d'un éventail de politiques, de normes et de procédures qui soulignent notre engagement à respecter les droits de la personne, y compris le droit de vivre à l'abri de l'esclavage moderne. Ces politiques et procédures s'appliquent à toutes les entités du Groupe qui doivent rendre des comptes.

Ces documents, régulièrement révisés, décrivent les exigences obligatoires pour notre personnel, nos partenaires commerciaux et les autres personnes liées à nos activités ou à nos chaînes d'approvisionnement. Pour donner suite à nos engagements en matière de droits de la personne, nous alignons les politiques au niveau des actifs, les normes et les politiques commerciales générales sur notre *Politique sur les droits de la personne*, qui est approuvée par le Conseil.

Comme indiqué dans notre *Politique des droits de la personne*, nous exigeons de nos consultants, agents, prestataires de services et fournisseurs qu'ils respectent les droits de la personne internationalement reconnus et promeuvent le respect de ces droits par le biais de notre *Code de conduite des fournisseurs* et de nos arrangements contractuels.

La Politique décrit également nos attentes envers les tiers et la façon dont nous travaillerons avec eux, y compris les partenaires de coentreprises et les sociétés non contrôlées. Tout au long de cette Déclaration, nous décrivons les principaux documents de gouvernance et la manière dont ils nous aident à évaluer et à traiter les risques liés à l'esclavage moderne. L'Annexe 2 résume les principaux documents relatifs à notre approche de l'esclavage moderne.

Identification des risques

Lors de l'identification des risques d'esclavage moderne dans nos chaînes d'approvisionnement, nous examinons le profil de risque des :

- **tiers**, par exemple, disposent-ils de politiques et de procédures en matière de droits de la personne et d'approvisionnement responsable, de formation de la main-d'œuvre et de mécanismes de règlement de griefs efficaces
- **travailleur(euse)s**, par exemple, la main-d'œuvre est-elle plus exposée à l'esclavage moderne en raison de facteurs comme le fait que le travail se déroule hors de la vue ou de manière temporaire, ou qu'il existe de faibles barrières à l'entrée, ou que le recrutement soit effectué par des agences de travail
- **pays**, par exemple, existe-t-il une application efficace de la loi et des réglementations solides pour lutter contre l'esclavage moderne, ou la population est-elle plus exposée en raison de la pauvreté, de la discrimination ou des conflits.

L'identification du risque d'esclavage moderne est complexe et aucun indicateur unique ne suffit à déterminer le risque à lui seul. Par exemple, un fournisseur opérant dans un pays à haut risque avec une main-d'œuvre potentiellement vulnérable peut avoir d'excellentes pratiques de gestion pour atténuer les risques. Inversement, un fournisseur opérant dans un pays à faible risque et présentant un profil de travailleur à faible risque peut avoir des pratiques de gestion très médiocres, ce qui crée des risques en matière de travail et d'esclavage moderne.

 **Pour en savoir plus** sur notre approche de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, consultez la page 88 de notre *Rapport annuel 2024*.

Évaluer les risques

L'évaluation des risques d'esclavage moderne s'inscrit dans notre approche plus large des droits de la personne, qui repose sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs). Lorsque nous étudions les risques liés aux droits de la personne, nous nous concentrons sur les préjudices subis par les personnes avant de prendre en compte les risques encourus par l'entreprise (comme les préjudices juridiques, financiers et les atteintes à la réputation). Notre cadre de gestion des risques comprend :

- les descripteurs de conséquences sur les droits de la personne alignés sur le concept de « gravité » des impacts des Principes directeurs des Nations Unies
- la taxonomie des droits de la personne alignée sur nos questions saillantes en matière de droits de la personne (niveau 1) et sur les droits de la personne internationalement reconnus, y compris l'esclavage moderne (niveau 2).
- le regroupement des contrôles relatifs à l'esclavage moderne afin de soutenir une gestion des risques cohérente et de qualité.

Nous examinons également la possibilité que nous soyons impliqués dans un impact sur les droits de la personne, que ce soit en le causant ou en y contribuant par nos propres actions ou omissions (ou par l'intermédiaire d'un tiers), ou en étant directement liés à celui-ci par nos relations commerciales découlant de nos produits, services ou opérations.

Questions saillantes relatives aux droits de la personne

Nous concentrons nos efforts sur les questions relatives aux droits de la personne qui pourraient avoir un impact grave sur les personnes par le biais de nos activités ou de nos relations commerciales. Ces enjeux prennent en compte notre empreinte opérationnelle, nos chaînes d'approvisionnement et nos contextes externes. L'esclavage moderne est intégré dans la rubrique « Droits du travail » et constitue un domaine d'action prioritaire.



Risques liés à nos opérations

Nous identifions et évaluons les risques d'esclavage moderne liés à nos opérations dans l'ensemble de notre cycle de vie de la mine à la commercialisation, de l'exploration aux fermetures.

Risques au sein de notre main-d'œuvre

Nous nous engageons à établir des relations de travail sûres et efficaces à tous les niveaux de notre entreprise. *Notre approche de l'entreprise*, notre Code de conduite, indique clairement que nous respectons les droits de la personne de nos travailleur(euse)s reconnu(e)s au niveau international, et nous attendons de nos employé(e)s qu'ils et elles fassent de même.

Notre *Politique de l'emploi* et les normes associées exigent de notre entreprise qu'elle mette en œuvre des systèmes de rémunération et d'incitation équitables et transparents, et reconnaisse à chacun et chacune le droit de choisir s'il ou elle souhaite ou non être représenté(e) collectivement. La politique contient un engagement à ne pas recourir au travail forcé, à la servitude pour dettes ou au travail des enfants.

Nous prenons régulièrement des mesures pour atténuer le risque d'esclavage moderne et d'exploitation par le travail de notre personnel, notamment :

- réalisation d'un examen annuel de la rémunération des employé(e)s par rapport aux critères du salaire minimum vital
- évaluation de la réputation des agences de recrutement avec lesquelles nous travaillons et de leurs pratiques éthiques en matière de recrutement
- ne pas exiger que les frais de recrutement soient payés à Rio Tinto par les demandeur(euse)s d'emploi, et payer tous les frais de recrutement lorsque nous travaillons avec des recruteurs tiers
- non-détention de documents d'identité personnels originaux¹
- suivre des processus qui nous empêchent d'embaucher des demandeur(euse)s d'emploi sans que les droits au travail et les contrôles de compétences appropriés aient été effectués, notamment par le biais de contrôles rigoureux et d'audits réguliers
- respecter les lois applicables, y compris en ce qui concerne les conditions de travail
- fournir à l'ensemble des employé(e)s un contrat écrit précisant les termes et conditions de leur emploi
- promouvoir maVoix, notre canal de signalement confidentiel des griefs, auprès de tous les actifs.

Risques dans les communautés où nous sommes exerçons nos activités

Nous travaillons dur pour éviter ou minimiser les impacts dans les zones géographiques et les communautés où nous exerçons nos activités. Nous continuons de renforcer notre capacité de performance sociale pour soutenir notre ambition d'être le meilleur exploitant minier. La norme *Communautés et performance sociale*, qui s'applique à toutes les opérations gérées, exige que chaque actif procède à des évaluations régulières des risques sociaux afin d'identifier les impacts potentiels et réels sur les droits de la personne.

Les actifs à haut risque doivent également effectuer une évaluation indépendante des impacts sur les droits de la personne au moins tous les cinq ans.

Au cours des trois dernières années, nous avons augmenté de 140 % le nombre d'évaluations des risques sur les droits de la personne (ERDP) dans nos actifs gérés, dont 59 réalisées en 2024 (2023 : 24; 2022 : 4).² Ces évaluations couvrent désormais toute une gamme de risques opérationnels qui peuvent avoir des conséquences sur les droits de la personne. La plupart ont été menées en interne par des équipes interfonctionnelles, en s'appuyant sur les connaissances d'expert(e)s internes ou externes spécialisé(e)s dans les actifs. Voir la Section 3 concernant un cas identifié d'esclavage moderne dans les communautés proches de nos zones d'exploitation en Afrique subsaharienne, qui nous a été signalé par un fournisseur.

Les principaux droits du travail et les thèmes liés à l'esclavage moderne qui ont émergé des ERDP en 2024 incluaient :

- **le droit à un travail sûr et décent** - le bien-être des travailleur(euse)s, y compris la gestion des prestataires de services et des marins, en mettant l'accent sur les pratiques salariales, les heures de travail et l'accès aux mécanismes de règlement de griefs
- **la non-discrimination** - en mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations issues du *rapport Respect au quotidien*.

Les ERDP sont essentielles pour évaluer le profil de risque en matière de droits de la personne dans nos opérations. En 2025, nous examinerons le niveau de maturité de diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans nos actifs, en fournissant une feuille de route aux équipes locales pour qu'elles puissent améliorer leur diligence raisonnable et identifier les domaines nécessitant un soutien ciblé.



Pour en savoir plus sur notre travail avec la norme CPS, consultez les pages 76 à 85 de notre *Rapport annuel 2024*.

Risques aux partenaires de coentreprises et aux sociétés non contrôlées

Notre politique en matière de coentreprises stipule que nous nous efforçons de veiller à ce que nos partenaires de coentreprise et les entreprises non contrôlées auxquelles nous participons respectent nos engagements en matière de respect des droits de la personne. Nous partageons nos attentes en matière de droits de la personne avec les partenaires de coentreprises au moyen d'arrangements contractuels et de protocoles d'engagements appropriés, et nous examinons les droits de la personne de tous les nouveaux partenaires des coentreprises selon notre approche de gestion des risques par des tiers (voir page 12).

Notre gouvernance des coentreprises gérées et non gérées nécessite une certification annuelle d'attestation signée par le responsable Rio Tinto chargé de superviser les relations avec la coentreprise. Plus largement, nous cherchons des moyens d'aider les partenaires des coentreprises à respecter les droits de la personne. Dans les opérations non gérées, il peut s'agir de partager les meilleures pratiques

concernant le traitement des plaintes, d'appuyer les évaluations des droits de la personne, de discuter des questions relatives aux droits de la personne lors de réunions conjointes de gestion et de mettre nos spécialistes des droits de la personne à disposition pour renforcer les capacités et donner une formation.

Performance de 2024

Nos principales mises à jour incluent :

- l'obtention de l'accréditation « Employeur offrant un salaire équitable » du réseau Fair Wage Network
- une augmentation de 140 % des évaluations des risques sur les droits de la personne au cours des 3 dernières années
- l'élargissement de notre équipe chargée des droits de la personne, y compris un soutien dédié à Simandou et aux chaînes d'approvisionnement
- le lancement de Voix locales, notre programme mondial de suivi des opinions et points de vue des communautés, afin de nous aider à façonner notre planification et notre prise de décision
- la réalisation d'une cartographie interfonctionnelle des risques et des contrôles afin d'identifier les mesures mises en place au niveau de l'entreprise pour détecter et atténuer les risques d'esclavage moderne
- le lancement de la plateforme Workday, dont les objectifs sont : accroître l'accès et la cohérence des données sur les personnes; nous aider à surveiller efficacement les mouvements et la rétention des employé(e)s; et comprendre l'expérience de notre personnel et ses capacités.

Priorités pour 2025

Nos priorités comprennent :

- l'intégration de notre cadre de contrôle actualisé sur l'esclavage moderne dans nos outils de gestion des risques de l'entreprise
- la poursuite de la mise en œuvre de Voix locales sur l'ensemble des actifs mondiaux concernés
- l'évaluation de la maturité de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne menée dans nos actifs gérés
- l'examen de nos problèmes saillants à l'échelle du Groupe.

1. Les passeports sont confiés au capitaine sur les navires appartenant à Rio Tinto, conformément aux pratiques de l'industrie, et sont disponibles sur demande.

2. Sur les 59 évaluations ERDP réalisées en 2024, 3 concernaient des actifs et des opérations canadiennes (Diavik, Latérière et un projet d'exploration au Canada). Aucune de ces évaluations n'a identifié l'esclavage moderne comme un risque significatif.

Respect des droits de la personne dans le cadre du projet Simandou

Le projet Simandou, situé dans le sud-est de la Guinée, est le plus grand projet d'exploitation minière et d'infrastructure connexe d'Afrique. Il comprendra du minerai de fer de haute qualité et une infrastructure ferroviaire et portuaire intégrée qui desservira des opérations d'exploitation minière indépendantes.

Nous nous engageons à développer le périmètre SimFer¹ du projet de Simandou conformément aux engagements de notre *Politique relative aux droits de la personne* et nous rendrons compte en toute transparence des risques et des impacts sur les droits de la personne associés à nos activités d'exploitation minière.

Intégration de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne

Une étape cruciale de la diligence raisonnable consiste à mener diverses évaluations, qui jusqu'à présent ont été effectuées pour le périmètre SimFer du projet Simandou comprenant les éléments suivants :

- **Évaluation du mécanisme de règlement de griefs** - déterminer l'efficacité des mécanismes locaux de traitement des griefs par rapport aux UNGP.
- **Évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES)** - réalisation d'une analyse d'impact environnemental et social indépendante pour le port, la mine et la voie ferrée de SimFer, qui comprenait un chapitre détaillé sur les droits de la personne et les impacts potentiels sur les communautés locales et l'environnement.
- **Évaluation de l'impact sur les droits de la personne (EIDP)** - réalisation d'une évaluation indépendante. Menée par le cabinet indépendant de conseil en droits de la personne Article One, cette étude comprenait des entretiens avec plus de 400 titulaires de droits, y compris des employé(e)s, des prestataires de services, des membres de la communauté et des groupes de la société civile.
- **Avis d'expert(e)s tiers sur les prestataires de services** - réalisation de 54 examens des droits de la personne sur les prestataires de services et fournisseurs de biens et services (en particulier les services de construction, de transport, de sécurité et de nettoyage) qui sont des prestataires de services.

Ces évaluations ont été éclairées par divers autres éléments, comme les évaluations communautaires et sociales, du patrimoine culturel, de la santé et de la sécurité, ainsi que par les fournisseurs examens de préqualification et évaluations de sécurité.

Questions saillantes relatives aux droits de la personne

Ces évaluations ont fourni des informations essentielles sur les domaines présentant le plus grand risque potentiel pour les personnes ou l'environnement naturel, nous permettant de prioriser les actions d'atténuation et de prévention des risques. Elles ont identifié des occasions de promouvoir les droits de la personne à travers des programmes de subsistance, des investissements sociaux communautaires et d'autres initiatives. Le périmètre SimFer des risques saillants en matière de droits de la personne du projet de Simandou identifiés dans l'étude d'impact sur les droits de la personne comprend :

- **un travail sûr et décent** - les pratiques en matière de rémunération, les horaires et conditions de travail pour les employé(e)s, les prestataires de services et les travailleur(euse)s de la chaîne d'approvisionnement
- **l'esclavage moderne** - la prise en compte des risques de travail des enfants et de travail forcé, en particulier au sein des relations avec les prestataires de services ou les sous-fournisseurs
- **l'accès aux terres et réinstallation** - gestion des problèmes liés à l'accès aux terres, à la réinstallation et aux impacts sur les sites du patrimoine culturel
- **la santé, la sécurité et le bien-être de la communauté** - traitement des problèmes comme l'accès à l'eau, la pollution sonore et d'autres impacts environnementaux.

Les constatations courantes dans nos évaluations par des experts(e) indépendant(e)s sur les prestataires de services comprenaient des pratiques de travail inadéquates, un manque de processus de diligence raisonnable et l'absence de mécanismes de recours accessibles et efficaces.



Pour en savoir plus sur nos progrès dans la mise en œuvre des recommandations EIDP, consultez <https://simfer-sa.com/divulgations>

Incidents de sécurité en 2024

Malheureusement, en octobre 2024, Morlaye Camara, employé de l'un de nos prestataires de services sur le projet portuaire de SimFer à Morebaya, dans le cadre du projet Simandou, est décédé à la suite d'une blessure. Le droit à la vie et le droit à un travail sûr et décent restent nos priorités absolues, et après un examen approfondi pour comprendre les circonstances qui ont conduit à cet événement, nous avons partagé les enseignements tirés de cet incident tragique avec nos gestionnaires et partenaires, les encourageant à réfléchir à la manière dont cela concerne leurs équipes et leurs lieux de travail, et à agir en fonction de ce que nous avons appris.

Partenariat avec des partenaires de coentreprise

Nous continuons de dialoguer avec nos partenaires de coentreprise sur les questions relatives aux droits de la personne. Nous avons mis en place des mécanismes de gouvernance pour ce dialogue, notamment des réunions mensuelles de groupes de travail pour aligner et coordonner nos activités, y compris les questions saillantes en matière de droits de la personne.

Mesures prises en 2024

Nous avons créé une équipe chargée des droits de la personne à Conakry pour prévenir et atténuer les risques liés à ce sujet. L'équipe a travaillé avec les parties prenantes locales et leur a fourni une formation.

Les efforts déployés en 2024 en matière de droits du travail comprenaient :

- **la fourniture de formations sur le travail des enfants** aux employé(e)s et aux prestataires de services, y compris un ensemble d'outils d'orientation sur le travail des enfants en anglais et en français
- **la collaboration avec les principaux prestataires de services** pour sensibiliser et faire comprendre nos attentes en matière de droits de la personne et de droits du travail
- **des enquêtes sur les signalements d'abus des droits du travail**, en examinant les cas signalés par notre équipe de Gestion des risques liés aux tiers concernant les prestataires de services, ou d'autres cas faisant état d'abus des droits du travail
- **l'amélioration des politiques concernant les prestataires de services** en collaborant avec eux afin d'améliorer leur cadre de politique en matière de droits de la personne et leurs procédures de recrutement, et pour établir des mécanismes de règlement de griefs comme condition d'engagement
- **la mise en œuvre de plans d'action en matière de droits de la personne** avec un suivi continu lors des réunions avec les fournisseurs, animées par les gestionnaires de contrat
- **des accords syndicaux signés** avec les partenaires syndicaux et les autorités du travail de Guinée. Cela s'applique aux prestataires de services travaillant pour la construction de la mine, en établissant des normes minimales en matière d'emploi, de salaires, de temps de travail, de transport, de repas et de relations industrielles.

1. Rio Tinto SimFer est une coentreprise entre Rio Tinto, Chalco Iron Ore Holdings et le gouvernement de la République de Guinée. Rio Tinto est actionnaire majoritaire et partenaire directeur de Rio Tinto SimFer.

Risques dans nos chaînes d'approvisionnement

Nous reconnaissons que le risque d'esclavage moderne peut être élevé dans nos chaînes d'approvisionnement, et nous adoptons une approche holistique et intégrée pour identifier et évaluer les risques d'esclavage moderne.

Notre approche

Nous travaillons en partenariat avec des tiers dans nos chaînes d'approvisionnement, qu'il s'agisse d'un fournisseur, d'un partenaire commercial maritime, d'un prestataire de services logistiques ou d'un client, pour identifier et évaluer les risques d'esclavage moderne à différentes étapes de l'engagement.

Cette section décrit les principales étapes et occasions qui s'offrent à nous pour identifier et évaluer les risques au sein des chaînes d'approvisionnement dans les fonctions commerciales suivantes :

- Approvisionnement (« Achats »)
- Marine et Logistique (« Transport »)
- Ventes et Marketing (« Ventes »)

Catégories de droits de la personne à risque plus élevé¹

Nous accordons la priorité à nos efforts de diligence raisonnable en matière de droits de la personne sur les catégories de tiers qui présentent un risque plus élevé en la matière. En 2024, ces catégories comprenaient :

- les services d'entretien des bâtiments et des terrains et les produits de construction;
- les services traiteur et de restauration;
- les services de nettoyage et de collecte des déchets;
- les services de construction;
- les biens spécifiques liés aux énergies renouvelables;²
- les services de sécurité;
- les embauches temporaires; et
- les services de transport (y compris ferroviaire, maritime et routier), logistiques et d'entreposage.

Notre équipe des droits de la personne suit les risques et les tendances émergents en matière de droits de la personne et collabore avec l'équipe de Gestion des risques par des tiers (TPRM) pour examiner les catégories à risque plus élevé.

Gestion des risques liés aux tiers

Notre approche de la gestion des risques par des tiers (TPRM) est essentielle pour évaluer l'exposition en matière d'intégrité commerciale de la part des tiers avec lesquels travaillons.

La *Norme d'intégrité commerciale* et la procédure *Know Your Third Party (KYTP ou Connaitre son tiers)*³ de Rio Tinto définissent les exigences et les processus obligatoires en matière de diligence nécessaires et de gestion des risques concernant les tiers. Cela s'applique à toutes les parties tierces, y compris les fournisseurs, les clients, les prestataires de services, les consultants, les distributeurs, les agents, les navires, les partenaires de coentreprise et tout autre tiers à qui une entité déclarante de Rio Tinto verse ou reçoit un paiement.

Nous réalisons une diligence raisonnable basée sur les risques sur l'ensemble des tiers avec lesquels nous avons l'intention d'établir une relation commerciale. Tous sont au minimum évalués en fonction des risques critiques, notamment s'ils figurent sur diverses listes de sanctions et de surveillance du trafic d'êtres humains.

Selon le tiers, nous évaluons également une série de risques liés à l'intégrité commerciale comme la corruption et le trafic d'influence, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale et autres crimes financiers, les personnes politiquement exposées et autres risques pour la réputation. Les rapports sur les droits de la personne peuvent inclure :

- les préoccupations relatives aux droits du travail;
- les allégations publiques sur les questions relatives aux droits de la personne;
- les tiers opérant dans des pays où l'application de la loi est faible, ou ceux où les taux de corruption sont élevés; et
- les risques connexes en matière d'éthique et de conformité.

Lorsque certains indicateurs de risque en matière de droits de la personne sont identifiés, l'équipe de gestion des risques par des tiers (TPRM) peut recommander que le rapport soit transmis à notre équipe des droits de la personne pour un examen spécialisé.

Suivi continu

Si le risque peut être atténué ou géré, l'engagement peut être poursuivi sous réserve de contrôles appropriés. Si le risque est important et ne peut être surmonté ou suffisamment géré, l'engagement avec le tiers sera interdit. Tous les engagements avec des tiers sont soumis à un suivi continu et à des examens périodiques afin de garantir que les risques associés à la relation avec le tiers sont évalués et gérés. Le processus de suivi continu est mis en œuvre selon une approche basée sur les risques, la priorité étant donnée aux engagements avec des tiers présentant un risque plus élevé.

Examens spécialisés des droits de la personne

Notre équipe des droits de la personne procède régulièrement à des examens spécialisés des tiers présentant une exposition plus élevée aux risques en matière de droits de la personne. Un examen spécialisé des droits de la personne comprend l'évaluation des indicateurs décrits à la page 9, en plus d'autres informations.

Performance de 2024

Nos principales mises à jour incluent :

- plus de 14 000 rapports de diligence raisonnable concernant des tiers ont été réalisés,⁴ dont 174 rapports de fournisseurs remontés pour examen spécialisé par des spécialistes des droits de la personne (voir page 13);
- la conception et le pilotage d'une nouvelle plateforme permettant d'automatiser et renforcer les processus de gestion des risques par des tiers (TPRM);
- le progrès dans notre approche en matière d'identification et d'évaluation des risques liés aux droits de la personne associés à des biens spécifiques liés aux énergies renouvelables;
- l'examen et mise à jour du contenu relatif aux droits de la personne dans notre questionnaire destiné aux tiers; et
- la mise à jour des processus de gestion des risques par des tiers (TPRM) en Guinée et en Afrique du Sud afin d'identifier les risques localisés.

Priorités pour 2025

Nos priorités comprennent :

- le lancement de la nouvelle plateforme de gestion des risques par des tiers (TPRM) intégrée, qui comprend un questionnaire révisé destiné aux tiers, ainsi que des critères de risque améliorés;
- la poursuite du travail d'évolution et de renforcement de nos pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d'environnement, conformément aux exigences légales pertinentes;
- l'examen de la procédure Connaitre son tiers (KYTP) afin qu'elle reflète l'exposition aux risques pertinente et les exigences réglementaires; et
- l'utilisation continue et amélioration de notre approche en nous appuyant sur des indices de risque et des données indépendants afin d'éclairer les profils de risque des pays.

1. Les détails des catégories de fournisseurs et des pays liés à nos actifs et opérations canadiens se trouvent en page 6 et dans la note de bas de page 1, en page 13.
 2. Déterminé selon une approche fondée sur le risque à l'égard de catégories limitées d'équipement utilisé dans les projets d'énergie renouvelable.
 3. La procédure Connaitre son tiers (KYTP) est obligatoire pour toutes les fonctions commerciales et les opérations gérées au sein du Groupe Rio Tinto. Lorsque cela a été convenu par contrat, nous soutenons également nos partenaires commerciaux pour les opérations non gérées. Des exemptions très limitées s'appliquent, comme les paiements non imputables exigés par la loi aux autorités gouvernementales et les paiements de dépenses aux employé(e)s.
 4. En 2024, nous avons examiné plus de 1 700 rapports de diligence raisonnable de tiers liés à nos actifs et à nos activités au Canada.

Risques identifiés en 2024

Nous avons mené 174 examens spécialisés sur les droits de la personne, qui comprenaient l'évaluation des fournisseurs directs, des prestataires de services et des partenaires de coentreprise.¹ Les points saillants incluaient :

- 25 % des fournisseurs ne disposaient pas d'un mécanisme de règlement de griefs accessible et fiable.
- 50 % des fournisseurs n'avaient pas pleinement mis en place des mesures pour mener une diligence raisonnable en matière de droits de la personne basée sur les risques dans leur chaîne d'approvisionnement.
- La majorité des fournisseurs de petite et moyenne taille ne disposaient pas d'engagements en matière de droits de la personne, notamment l'absence de politiques ou de procédures en place pour lutter contre le travail forcé ou le travail des enfants.

Mesures prises en 2024

Pour répondre aux risques identifiés dans nos examens spécialisés, nous élaborons des plans d'action en collaboration avec le tiers. Voici des exemples d'actions convenues en 2024 :

- l'amélioration des politiques, de la gouvernance et des engagements;
- l'acceptation de clauses contractuelles qui nous accordent des droits d'audit;
- l'offre de formations pour soutenir plus particulièrement les tiers de petite et moyenne taille dans le développement de leurs capacités;
- l'augmentation des informations fournies sur les pratiques des employé(e)s, y compris les procédures de recrutement ou d'intégration; et
- la création ou mise à jour des mécanismes de règlement de griefs afin de les aligner sur les UNGP.

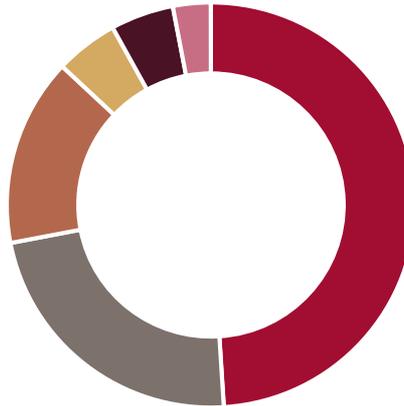
Examens des droits de la personne par catégorie de fournisseurs



	2024	2023
Construction	30 %	41 %
Transport	27 %	26 %
Biens spécifiques liés aux énergies renouvelables	8 %	5 %
Bâtiment ou entretien	10 %	7 %
Services de sécurité	8 %	7 %
Services de nettoyage et gestion des déchets	8 %	6 %
Embauches temporaires	6 %	1 %
Services traiteur et de restauration	1 %	8 %
Informatique et électronique	2 %	0 %

Bien que la répartition des catégories des rapports des tiers ait augmenté pour l'examen des droits de la personne, elle est restée largement cohérente avec 2023, les examens des fournisseurs en construction étant plus faibles en 2024 en raison des activités de projet.

Examens des droits de la personne par un tiers



	2024	2023
Afrique	49 %	42 %
Asie	23 %	26 %
Amérique centrale et Amérique du Sud	15 %	24 %
Australie et Nouvelle-Zélande	5 %	4 %
Europe	5 %	4 %
États-Unis et Canada	3 %	1 %

Pour plus d'informations sur les rapports relatifs aux tiers basés en Afrique en 2024, voir la page 11.

1. En 2024, 6 examens spécialisés des droits de la personne ont été menés auprès des fournisseurs liés aux actifs et aux opérations canadiennes. Ces fournisseurs ont été prioritaires pour la diligence raisonnable, car ils appartenaient à des catégories pouvant présenter des risques plus élevés en matière de droits de la personne, notamment en ce qui concerne la sécurité, les embauches temporaires, l'élimination des déchets et l'entretien des bâtiments. Les fournisseurs étaient basés dans divers pays, dont le Canada, les États-Unis, la Chine, l'Allemagne et le Luxembourg.

 **Image :** Atelier à la base logistique de Rio Tinto, Conakry, Guinée.



Partenariat avec les fournisseurs pour la diligence raisonnable en matière de droits de la personne

Au cours des 3 dernières années, nous avons collaboré avec une gamme de fournisseurs pour atteindre notre ambition en matière de carboneutralité des émissions de portée 1 et de portée 2 dans toutes nos opérations d'ici 2050. Cela est conforme à nos valeurs et à nos engagements en matière d'environnement ainsi qu'en matière de droits sociaux et de la personne. Cela incluait le développement d'un processus de diligence raisonnable robuste et basé sur les risques pour les équipements que nous achetons dans le cadre de la production d'énergie renouvelable et des projets d'entreposage que nous développons.

Les enseignements clés que nous avons tirés au cours de cette période sont présentés ci-dessous.

1. L'établissement de critères clairs pour évaluer la performance des fournisseurs en matière de droits de la personne est crucial.

Nos critères pour les fournisseurs d'équipements que nous achetons dans le cadre de la production d'énergie renouvelable ou des projets d'entreposage que nous développons incluaient :

- **la gouvernance** : alignement des politiques et procédures du fournisseur sur les normes en matière de droits de la personne;
- **la chaîne d'approvisionnement** : degré auquel les fournisseurs peuvent offrir une transparence sur leur chaîne d'approvisionnement et leur approche de gestion de leurs propres fournisseurs;
- **l'assurance** : preuves d'assurance interne et externe, comme les audits par des tiers; et
- **la main d'œuvre** : capacité à identifier et à atténuer les risques liés à la main d'œuvre.

Dans le cadre de ces évaluations, nous avons collaboré avec nos fournisseurs privilégiés sur un ensemble d'actions visant à améliorer les performances environnementales et sociales, y compris les résultats en matière de droits du travail.

2. Établir des relations commerciales de confiance avec les fournisseurs est essentiel pour collaborer sur les priorités ESG.

Grâce à un dialogue ouvert, incluant des échanges en personne et des visites sur site, couvrant des sujets comme les normes de l'industrie, les protocoles de traçabilité, les pratiques en matière de travail et les processus de fabrication, nous avons appris que de nombreux fournisseurs d'équipements pertinents affinaient déjà leurs objectifs ESG pour les aligner sur les attentes de l'industrie.

3. La collaboration interfonctionnelle est essentielle pour gérer des risques comme les relations commerciales, la gestion environnementale, les droits de la personne, les préoccupations en matière de réputation et les questions juridiques.

Afin d'établir une gouvernance et une responsabilité efficaces, nous avons créé un groupe de travail interne composé d'équipes commerciales, de gestion des risques liés aux tiers (TPRM) et de droits de la personne pour collaborer sur une diligence raisonnable renforcée. Ce groupe de travail soumet ses évaluations des fournisseurs applicables à un organe de gouvernance, le comité de gestion des risques par des tiers (TPRM). Ce comité est composé de cadres supérieurs afin de garantir une prise de décision cohérente sur les risques spécifiés, y compris ceux concernant les droits de la personne.

En 2024, un total de 6 évaluations de fournisseurs d'équipements utilisés dans le cadre de projets d'énergie renouvelable ont été soumises au comité de gestion des risques par des tiers (TPRM).

4. Définir des actions claires et des objectifs partagés avec les fournisseurs aligne les deux parties sur des objectifs communs, permettant ainsi de répondre aux attentes commerciales et ESG.

Pour cela, une manière de procéder pourrait être de travailler avec les fournisseurs afin d'établir un ensemble d'actions partagées, convenues dans le cadre du processus d'attribution du contrat. Les domaines d'action conjointe possibles peuvent inclure par exemple :

- l'amélioration de la traçabilité;
- l'utilisation des évaluations des droits du travail; et
- la mise à jour des politiques et procédures, y compris les mécanismes de règlement des griefs.

Nous investirons dans une diligence raisonnable continue grâce à la collaboration alors que nous travaillons à atteindre nos objectifs de décarbonation et à mettre en œuvre nos engagements en matière de droits de la personne.

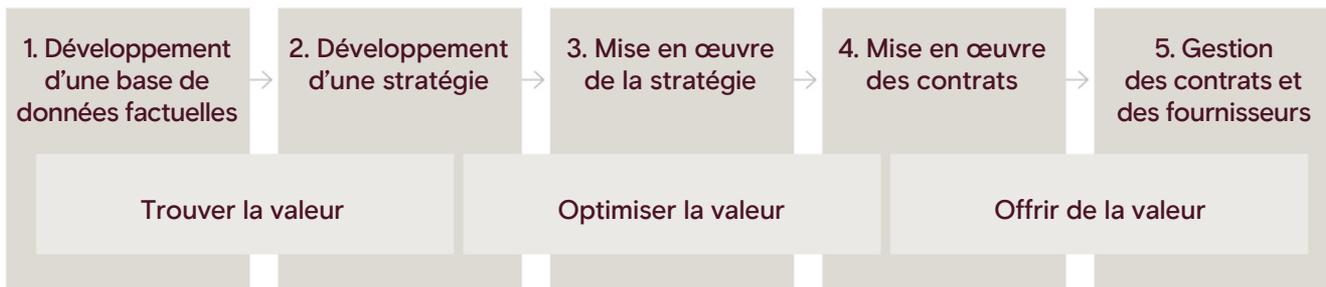
 **Pour plus d'informations** sur notre approche de la décarbonation, consultez notre *Plan d'action pour le climat 2025* sur riotinto.com/climatechange

 **Image** : Nous déployons une gamme de projets éoliens et solaires dans le but d'atteindre la carboneutralité en ce qui concerne les émissions de portée 1 et de portée 2 dans toutes nos opérations d'ici 2050.



Notre approche en matière d'achats

Nous avons intégré les étapes d'identification et d'atténuation des risques liés à l'esclavage moderne dans notre cycle de vie de gestion des catégories d'approvisionnement mondial.



Notre approche d'approvisionnement

Notre cycle de gestion des catégories de l'approvisionnement mondial englobe cinq phases de l'approvisionnement stratégique. Il s'agit d'un cycle continu comprenant des exigences de conformité obligatoire et de pratiques exemplaires pour guider nos achats de biens ou de services. Dans ces 5 phases, les risques des fournisseurs, y compris l'esclavage moderne, peuvent être identifiés et gérés en tirant parti d'outils comme les critères d'évaluation des fournisseurs, les clauses contractuelles et les activités de gestion de leur performance. Cela s'ajoute aux processus de gestion des risques par des tiers (TPRM) décrits en page 12.

Gouvernance

Notre *Norme d'approvisionnement collectif* s'applique à toutes les activités d'approvisionnement du Groupe.

En 2024, nous avons lancé nos *Principes d'approvisionnement durable* et avons mis à jour notre *Code de conduite des fournisseurs* afin de consolider nos attentes en matière de droits de la personne à l'égard de nos fournisseurs, de leurs filiales et sous-traitants. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils :

- s'abstiennent d'utiliser l'esclavage moderne, d'employer des enfants ou toute personne en dessous de l'âge minimum dans leurs activités;
- intègrent les attentes en matière de droits du travail et des droits de la personne dans leurs contrats avec leurs propres tiers;
- offrent une rémunération et des conditions de travail équitables;
- mettent en place des procédures de signalement ou de règlement des griefs, adaptées à la taille et à la complexité de leurs activités, afin de garantir que les manquements observés ou suspectés peuvent être signalés efficacement par leurs employé(e)s ou prestataires de services, et ce, sans crainte d'intimidation ou de représailles; et
- prennent des mesures appropriées à la nature et au contexte de leur activité afin de mener une diligence raisonnable en matière de droits de la personne axée sur les risques dans leur chaîne d'approvisionnement.

Conditions générales des contrats

En 2024, nous avons procédé à une révision de nos modèles de contrats mondiaux et élaboré des directives à l'intention des gestionnaires de contrats sur l'intégration des attentes en matière de droits de la personne. Nous avons adopté une approche axée sur les risques pour l'incorporation des clauses relatives à l'esclavage moderne. Notre équipe des droits de la personne continue de fournir son soutien pendant cette période de négociations pour les contrats à risque plus élevé.

Préqualifications des fournisseurs

Nous pouvons mener des évaluations de préqualification des fournisseurs afin d'identifier les vendeurs capables de répondre à un besoin en matière de produit ou de projet.

Par exemple, notre équipe d'approvisionnement basée à Shanghai est en mesure de collaborer avec les fournisseurs de la Grande Chine et de fournir une évaluation précoce de leurs capacités et de leurs performances avant les demandes d'approvisionnement. Les évaluations de préqualification incluent un examen documentaire et une visite sur place, et prennent en compte la capacité de fabrication, la performance commerciale, les droits des travailleur(euse)s, la sécurité et l'intégrité commerciale. Cette collaboration favorise l'innovation et les occasions d'apprentissage mutuel, et améliore nos pratiques d'approvisionnement responsable.

Gestion des relations avec les fournisseurs

Nos engagements de gestion des relations avec les fournisseurs comprennent des réunions régulières avec les principaux fournisseurs afin de générer de la valeur dans le cadre d'une relation bilatérale. Les réunions de gestion des relations avec les fournisseurs sont intégrées pour la durée du contrat, et sont un mécanisme clé pour lancer des discussions sur les droits de la personne et l'esclavage moderne avec nos fournisseurs pour :

- encourager le dialogue bilatéral sur l'esclavage moderne et les risques pour les droits de la personne;
- communiquer nos attentes en matière de diligence raisonnable pour les droits de la personne;
- mettre en évidence et partager les meilleures pratiques; et
- discuter des possibilités de transparence accrue de la chaîne d'approvisionnement.

Nos équipes des Droits de la personne et de l'Approvisionnement mondial continuent d'outiller les responsables des relations avec les fournisseurs pour mener ces conversations, afin que nous puissions mieux comprendre nos profils de risque fournisseurs et tirer parti des meilleures pratiques de l'industrie avec nos principaux fournisseurs.

Bien que notre approche de l'esclavage moderne soit axée sur les risques et non sur les dépenses, ces engagements en matière de gestion des relations avec les fournisseurs offrent une importante occasion d'influencer le respect plus large des droits de la personne dans nos chaînes d'approvisionnement. Par exemple, en 2024, nous avons demandé à bon nombre de nos plus grands fournisseurs des informations détaillées sur leurs émissions de portée 3 et leurs performances en matière de droits de la personne.

Exploiter les informations sur les risques liés aux catégories

Nous aidons les responsables de catégorie à identifier les risques liés aux tiers en intégrant une matrice de risques par catégorie et en fournissant une formation. Les indicateurs de risque relatifs aux droits de la personne tiennent compte notamment de la vulnérabilité au travail des enfants, au travail forcé, à la traite de personnes, aux risques de discrimination et aux indicateurs de risque nationaux.

Nous cherchons ainsi à donner les moyens à nos équipes d'approvisionnement mondial d'identifier, de gérer et d'atténuer les risques d'esclavage moderne au sein des différentes étapes du cycle de vie de l'approvisionnement.

En nous appuyant sur notre projet pilote d'une plateforme alimentée par l'intelligence artificielle en 2023, nous continuons d'utiliser ce système pour obtenir des informations sur les chaînes d'approvisionnement à plusieurs niveaux et continuer à cartographier notre chaîne d'approvisionnement. Nous continuons d'explorer les moyens d'intégrer davantage de données qui permettront d'inscrire le respect des droits de la personne dans nos cadres plus larges de gestion des risques liés aux fournisseurs.



En savoir plus sur la façon dont nous travaillons avec les fournisseurs sur riotinto.com/fr-ca/can/about/suppliers

Répondre aux changements dans le profil de risque des fournisseurs

Lorsqu'un risque ou un incident a été identifié, notre équipe des droits de la personne, l'équipe de gestion des risques par des tiers (TPRM) et le responsable de la gestion des relations avec les fournisseurs conviennent d'une réponse et des actions d'atténuation. Par exemple, nous pouvons inspecter ou auditer les locaux et les dossiers d'un fournisseur. De plus, si l'équipe de gestion des risques par des tiers (TPRM) identifie des risques importants liés à un fournisseur dans le cadre de son suivi continu (tel que décrit en page 12), l'évaluation préalable de la diligence raisonnable concernant les tiers sera examinée afin de déterminer les modifications nécessaires à apporter à la notation des risques et aux mesures d'atténuation des risques.

Nous préférons travailler en partenariat avec les fournisseurs, en reconnaissant que les questions relatives aux droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement sont partagées et complexes. Cependant, si les risques ne peuvent pas être atténués ou si le fournisseur fournit des informations incomplètes ou inexacts, nous pouvons mettre fin à la relation.

Relations avec les fournisseurs

En 2024, nos équipes mondiales d'approvisionnement et de droits de la personne ont collaboré lors d'un appel d'offres pour la fourniture de prestataires de main-d'œuvre temporaire afin de soutenir nos actifs gérés en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Afin d'améliorer la maturité des catégories dans le secteur, nous avons organisé une série de séances de formation sur les droits de la personne et l'esclavage moderne à l'intention de certains fournisseurs. Cela nous a permis de préciser comment notre *Code de conduite des fournisseurs* fonctionne en pratique, et de définir nos attentes envers les fournisseurs en matière de réponse aux risques d'esclavage moderne.

Ces engagements ont offert l'occasion d'un dialogue coopératif, permettant aux deux parties de partager les domaines où elles considèrent que les risques d'esclavage moderne sont les plus importants au sein du secteur de la main-d'œuvre temporaire, et ont démontré notre engagement en faveur d'une approche partenariale avec nos fournisseurs.

Performance de 2024

Nos principales mises à jour incluent :

- le lancement de nos *Principes d'approvisionnement durable* et la mise à jour de notre *Code de conduite des fournisseurs* afin de renforcer nos attentes en matière de droits de la personne envers les fournisseurs, leurs filiales et nos sous-traitants;
- l'établissement d'une approche basée sur les risques pour l'intégration de clauses relatives à l'esclavage moderne dans nos modèles de contrats mondiaux; et
- la mise en œuvre de notre projet pilote d'évaluation des droits du travail, dont la mise en place d'un groupe d'auditeurs sociaux chargés d'examiner les fournisseurs dans 3 régions clés.

Priorités pour 2025

Nos priorités clés comprennent :

- la poursuite de l'intégration de la matrice de risque de catégorie dans le processus d'approvisionnement mondial;
- le raffinement des considérations relatives aux droits de la personne dans les questionnaires des fournisseurs, tels que les appels d'offres, les outils d'évaluation et d'intégration;
- l'amélioration de nos capacités internes et l'identification des moyens de sensibiliser et d'optimiser l'engagement continu des fournisseurs en matière de risques d'esclavage moderne; et
- l'intégration de manière durable le programme d'audit des fournisseurs dans notre plan de travail annuel.

Conception d'un programme d'audit efficace des fournisseurs en matière de droits du travail

Programme pilote

Nous savons qu'il est essentiel de dialoguer directement avec les titulaires de droits potentiellement concerné(e)s afin d'identifier de manière significative les risques d'esclavage moderne. Pour tenir nos engagements de 2023, nous avons lancé un programme pilote visant à évaluer la performance des fournisseurs en matière de droits du travail.

Reconnaissant que les audits ne représentent qu'un instantané et qu'il existe le risque de voir l'encadrement ou les audits devenir une simple formalité, nous nous sommes concentrés sur la conception d'un programme d'évaluation qui permettra d'identifier les risques potentiels et d'approfondir nos relations avec les fournisseurs.

Développer un processus adapté à l'objectif

En 2024, notre équipe mondiale Approvisionnement a dirigé un groupe de travail interfonctionnel dans la conception du programme, y compris l'alignement sur la sélection des auditeurs, l'engagement des catégories et la sélection des fournisseurs.

Nous avons nommé un groupe d'auditeurs sociaux qui ont effectué 3 audits principaux auprès de fournisseurs (dont 2 sous-traitants) au Canada, en Australie et au Royaume-Uni. Les fournisseurs ont été sélectionnés en fonction du risque de catégorie, des dépenses financières et des facteurs de relation.

Au Canada et au Royaume-Uni, nous avons commandé des audits auprès d'une sélection de fournisseurs de gestion des lieux de travail et des installations. Cela a impliqué 25 entretiens avec des travailleur(euse)s, 2 visites sur place et un examen des politiques et procédures des fournisseurs. En Australie, nous avons commandé la vérification d'un fournisseur de travaux sur site, qui a impliqué 29 entretiens avec des travailleur(euse)s sur 2 sites.

Nous collaborons avec les fournisseurs pour traiter tous les résultats et occasions d'amélioration, qui concernaient les heures de travail, la tenue des registres et la gouvernance. Aucune forme d'esclavage moderne n'a été constatée.

Perspectives et impact

Nous continuons à explorer les moyens de concevoir un programme d'audit des fournisseurs à long terme et durable, capable d'identifier efficacement et de prévenir les risques d'esclavage.

Il pourrait inclure l'intégration de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans d'autres processus d'audit des fournisseurs comme ceux liés à l'environnement, à la sécurité, à la santé ou à des fins commerciales.

Nous cherchons à maintenir l'équilibre entre l'intégration des critères de risque d'esclavage moderne dans les processus d'évaluation plus larges des fournisseurs, en utilisant notre équipe des droits de la personne pour mener des enquêtes ou en faisant appel à des auditeurs externes.

En 2025, nous développerons notre approche en nous concentrant sur les catégories et/ou les lieux à risque plus élevé, et en intégrant durablement l'évaluation des droits du travail dans nos plans de travail annuels.

Notre approche en matière de transport – nos partenaires marins et logistiques

Nos équipes s'efforcent d'évaluer et d'aborder les risques d'esclavage moderne dans la chaîne logistique et marine, avec pour objectif d'offrir à tous un travail sûr, gratifiant et décent.

Nos 3 priorités en matière de bien-être pour les navires appartenant à la société et les navires affrétés sont :

- 1) assurer le respect des droits de la personne;
- 2) soutenir le bien-être mental des gens de mer; et
- 3) créer des environnements sûrs et inclusifs.

Tous les navires

Les contrôles visant à gérer les risques en matière de droits de la personne pour nos navires propres et notre flotte affrétée incluent :

- **Des conditions d'emploi équitables** : tout l'équipage doit être employé dans le cadre d'accords conformes à la Convention du travail maritime (MLC) et aux autres conventions clés relatives à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement marin. Chaque société de gestion de navire doit démontrer qu'elle a conclu avec l'équipage un accord définissant des conditions d'emploi équitables et intégrant des conventions collectives qui couvrent (entre autres) la rémunération, les heures de travail et d'autres droits. De plus, nous exigeons que tous les équipages à bord des navires soient employés dans le cadre d'accords conformes aux normes de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITWF)¹ et des syndicats des pays concernés. Ces accords sont vérifiés par les régimes de contrôle par l'État du port, et les navires sont soumis aux inspections de l'ITWF (dans le cadre d'une inspection de routine ou à la demande de l'équipage). Tous les contrats d'emploi des gens de mer sur notre flotte propre et affrétée répondent aux exigences de travail décent.
- **Accès à Internet** : dans le cadre de notre stratégie d'accueil des équipages à terre, nous nous efforçons de fournir une connexion Internet gratuite et fiable aux gens de mer lorsque les navires accostent dans nos installations portuaires gérées.
- **Congés à terre** : nous soutenons le temps de repos récréatif des gens de mer pendant leur séjour dans un port (connu sous le nom de congé à terre) en fournissant un soutien financier aux centres pour marins, y compris en organisant le transport depuis nos propres installations portuaires.
- **Contrôles RightShip** : les navires doivent répondre à nos critères de sécurité minimum, notamment les scores de sécurité RightShip, tant pour le navire que pour son exploitant, pour pouvoir accoster dans nos terminaux. Nous encourageons le respect des droits et du bien-être des gens de mer en incitant les propriétaires et les exploitants à entreprendre l'autoévaluation du code de conduite de l'initiative de navigation durable.
- **Outil numérique de profilage des risques** : notre outil numérique de profilage des risques, connu sous le nom d'Évaluation de la sécurité par apprentissage intelligent (SAIL), fournit des analyses des données de sécurité permettant d'évaluer les risques des navires et des entreprises. SAIL améliore les protocoles de contrôle RightShip et renforce la communication avec les opérateurs et les propriétaires sur les tendances des incidents et l'atténuation des risques.
- **Inspections des navires à bord** : pour garantir la sécurité et les performances opérationnelles, et réduire les risques environnementaux pour les navires transportant nos cargaisons, nous effectuons des inspections régulières des navires. Nous examinons les conditions de vie et de travail des gens de mer à bord, y compris les politiques concernant le bien-être mental et récréatif, l'accès confidentiel à un soutien externe, des espaces d'hébergement sûrs et hygiéniques, et la disponibilité des soins médicaux. Nous adoptons une approche fondée sur le risque, appuyée par des outils d'analyse numériques, pour sélectionner les navires à inspecter, en tenant compte de facteurs comme la zone commerciale et l'historique de performance du navire et des exploitants.
- **Programme des propriétaires et exploitants désignés (DOO)** : lancé en février 2023, ce programme établit des exigences pour que nos partenaires commerciaux obtiennent le statut de propriétaire ou d'exploitant désigné. Il se concentre sur l'amélioration de la sécurité et du bien-être de l'équipage en fonction des meilleures pratiques de l'industrie et des normes en matière de droits de la personne. En adhérant au programme, les partenaires s'engagent à améliorer les pratiques, à partager les leçons apprises, à se soumettre aux audits, à recevoir une formation et à signaler de manière proactive. La vérification comprend des autoévaluations et des séances d'encadrement à bord, appelées « visites de navires ». Au cours de ces visites, des capitaines expérimentés offrent des conseils à l'équipage en mer sur l'application constante de pratiques de travail sécuritaires. De plus, nos chef(fe)s d'encadrement principaux(ales), basé(e)s dans nos bureaux, effectuent des audits et des examens documentaires des systèmes de gestion de la sécurité des entreprises maritimes afin de vérifier les pratiques à bord. Les recommandations sont convenues et mises en œuvre de manière collaborative.
- **Gestion des incidents** : les propriétaires de navires sont tenus par contrat de signaler les incidents. Cela doit être fait conformément à une matrice d'escalade des incidents préalablement définie, et implique de collaborer avec nos partenaires DOO pour partager de manière proactive les incidents liés à la flotte, afin d'en tirer des enseignements collectifs. Nous avons également un processus de gestion et de restriction afin de réagir à tout incident impliquant des navires non conformes. Cela inclut la surveillance des risques comme la durée du contrat des membres d'équipage à bord, le bien-être de l'équipage et les conditions de vie et de travail.
- **Engagement** : nous encourageons les propriétaires, les exploitants et les membres de notre équipe à partager leurs préoccupations en matière de sécurité et à travailler à l'amélioration de nos performances en matière de sécurité lors de séances en personne ou en ligne, par le biais de bulletins externes et de circulaires de flotte. Les préoccupations en matière de sécurité sont discutées et les conférencier(ère)s de l'industrie sont invité(e)s à partager les leçons et les commentaires.

Flotte de navires affrétés

Nous reconnaissons les défis que pose la surveillance des conditions de vie et de travail sur les navires affrétés afin d'encourager une diligence raisonnable significative en matière de droits de la personne. Voici les principales étapes de l'évaluation des risques liés à notre flotte de navires affrétés :

- **Questionnaire de pré-évaluation** : cela inclut des vérifications sur les conditions d'emploi, si le navire dispose d'un accord ITWF (ou équivalent), les changements d'équipage et la durée du contrat pour les gens de mer.
- **Gestion des risques par des tiers (TPRM)** : nos contreparties maritimes sous contrat sont évaluées conformément à notre approche de gestion des risques par des tiers (TPRM) et à notre procédure Connaître son tiers ou KYTP (voir page 12) et sont tenues de se conformer à nos politiques et normes.

1. La Fédération internationale des ouvriers du transport (ITWF) représente les intérêts des gens de mer dans le monde entier en œuvrant pour (i) améliorer les conditions de travail des marins et (ii) garantir une réglementation adéquate de l'industrie maritime afin de protéger les intérêts et les droits des travailleur(euse)s.

Navires propres

Pour nos propres navires, que nous exploitons via les gestionnaires de navires Anglo Eastern et ASP Ship Management, nous avons des initiatives supplémentaires liées au bien-être et aux droits de la personne, dont :

- **Séances de bien-être** : nous proposons des séances de bien-être mensuelles animées par un psychologue, à destination des personnes à bord et en congé (ainsi que de leurs familles). Ces séances visent à les aider à comprendre et à discuter des stratégies d'autoévaluation du bien-être, à reconnaître les préoccupations et à apprendre à utiliser des outils pour gérer leur bien-être ou solliciter un soutien.
- **Respect au quotidien** : nous surveillons et examinons les installations à bord de nos navires afin de favoriser un milieu de travail et de vie sécuritaire, inclusif et positif. Cela comprend des chambres et des salles de bains privées, des espaces sûrs sur le plan culturel et religieux, la fourniture de produits d'hygiène, des vestiaires séparés, des équipements de protection individuelle adaptés au genre et des sacs à linge personnels. Nous sommes membres de l'alliance All Aboard pour la promotion de l'égalité des genres.
- **Contrats de gestion des navires** : nous décrivons nos attentes dans nos contrats de gestion des navires et effectuons des audits réguliers des bureaux de gestion pour vérifier la conformité.
- **Inspections trimestrielles des navires** : parallèlement aux inspections annuelles en matière de santé, de sécurité et d'environnement, nos gestionnaires de navires, nos inspecteurs tiers et nos capitaines de port effectuent des inspections opérationnelles et de sécurité plus larges au moins une fois par trimestre, selon les horaires des navires. Les membres de l'équipe de Rio Tinto mènent également régulièrement des séances d'encadrement et d'engagement « Leadership sur le terrain » dans le cadre de la mise en œuvre de notre modèle de maturité en matière de sécurité.
- **Formation** : nous offrons formation et soutien (y compris une sensibilisation aux droits de la personne et aux questions entourant l'esclavage moderne) aux officiers et aux membres d'équipage, afin d'aider nos gestionnaires maritimes à comprendre nos attentes (voir la Section 5).

Chantiers navals

Il existe des risques plus larges dans la chaîne de valeur marine, en particulier dans les chantiers navals. Pour entretenir nos navires, ce qui est une exigence réglementaire essentielle, nous devons régulièrement placer les navires en cale sèche dans les chantiers navals. Nous reconnaissons qu'il peut y avoir une série de risques pour les droits du travail, y compris l'esclavage moderne, associés au travail sur les chantiers navals :

- les travailleur(euse)s sont exposé(e)s à des risques pour leur santé et leur sécurité;
- les chantiers navals peuvent également employer des travailleur(euse)s temporaires ou sous contrat à court terme par l'intermédiaire d'agences, ce qui peut entraîner un risque d'exploitation potentielle de la main-d'œuvre; et
- certains chantiers navals peuvent être situés dans des régions réputées d'avoir une gouvernance plus faible des normes relatives aux droits du travail.

Pour faire face à ces risques, nous continuons de faire preuve de diligence raisonnable envers nos partenaires commerciaux en cale sèche, notamment concernant les éléments suivants :

- un audit physique des chantiers navals; et
- une évaluation des chantiers navals en fonction d'une série de critères, y compris les droits de la personne, et déterminer s'ils disposent de politiques et de processus appropriés dans des domaines à risque clés comme le travail forcé, le travail des enfants, les processus de recrutement, les processus de lutte contre la discrimination et le harcèlement et l'accès aux mécanismes de règlement des griefs.

L'engagement avec les chantiers navals nous a permis de fixer des attentes autour de la gestion moderne des risques liés à l'esclavage.

Logistique, transport maritime par conteneurs et autres évaluations maritimes

Nous gérons également une petite proportion de transporteurs pour d'autres besoins d'expédition, aux côtés d'une gamme de tiers pour les besoins de camions et de trains. Notre *procédure Connaître son tiers (KYTP)*, notre *norme d'approvisionnement* et notre *Code de conduite des fournisseurs* s'appliquent à tous les fournisseurs logistiques. Nous reconnaissons que les navires utilisés pour transporter les matières extraites et raffinées peuvent comporter une série de risques liés à l'esclavage moderne et aux autres droits de la personne, qui peuvent être étroitement liés aux risques en matière de bien-être et de sécurité. Conscients de la différence de notre relation commerciale entre les transporteurs et nos propres navires ou notre flotte affrétée, nous effectuons une diligence raisonnable en matière de droits de la personne appropriée à notre levier, alignée sur les Principes directeurs des Nations Unies. Cela comprend :

- **Examen et vérification** : nous examinons régulièrement les engagements de nos transporteurs envers l'esclavage moderne par le biais de leurs propres obligations de déclaration. Nous avons également un programme d'assurance de la chaîne d'approvisionnement conçu pour évaluer les risques liés aux marchandises dangereuses, ce qui crée des occasions de dialoguer avec les fournisseurs sur le terrain.
- **Engagement stratégique des fournisseurs** : en 2024, nous avons dialogué avec des transporteurs clés sur divers critères de risque commerciaux et ESG, y compris l'esclavage moderne.
- **Évaluation commerciale** : nous avons continué d'inclure des exigences en matière d'esclavage moderne dans les appels d'offre pour le choix de nos transporteurs préférés, afin d'encourager les soumissionnaires à examiner notre *Déclaration sur l'esclavage moderne* et à accepter nos exigences en matière de droits de la personne, telles qu'énoncées dans notre *Code de conduite des fournisseurs*. De plus, nous avons évalué les déclarations sur l'esclavage moderne des transporteurs (lorsqu'elles ont été publiées) afin de comprendre leur maturité et leur approche en matière de gestion des risques, et d'identifier toute possibilité de collaboration.

Risques identifiés en 2024

Bien que nous n'ayons relevé aucune allégation ou incident d'esclavage moderne au sein de nos chaînes de valeur marines et logistiques, nous avons été informés d'une violation présumée de la MLC sur des navires affrétés, signalée par l'Autorité australienne de sécurité maritime (AMSA). L'allégation portait sur une insuffisance de l'offre de nouvelles provisions, mais, après enquête, elle s'est révélée infondée. Chaque allégation relative à la MLC saisie par l'AMSA est également suivie par RightShip. Cela nous donne la possibilité de dialoguer avec les opérateurs pour prévenir la répétition de comportements et de pratiques nuisibles.

Voici quelques exemples de notre engagement :

- **Examen des résultats de l'enquête et les causes profondes** : le cas échéant, nous communiquons les leçons apprises par le biais d'ateliers de mobilisation et de circulations sur la santé et la sécurité, afin de sensibiliser les équipes et de veiller à ce que des systèmes de gestion de la sécurité soient mis en place à bord.
- **Vérifications dans les bureaux pour s'assurer que des mesures ont été prises pour clore les mesures convenues** : dans les cas graves, nous pouvons choisir d'interrompre la relation avec le propriétaire ou l'exploitant du navire, ou de restreindre le navire ou le propriétaire pendant un certain temps. Nous n'avons pas pris de telles mesures en 2024.

Nous continuons de respecter notre engagement de zéro incident mortel, zéro incapacité permanente et zéro blessure corporelle à bord. Cependant, nous restons profondément inquiets pour M. Gel Aguaviva, membre d'équipage à bord de notre vraquier RTM Zheng He, géré par Anglo Eastern, qui a été porté disparu le 26 décembre 2024. Malgré une opération de recherche et de sauvetage menée par les garde-côtes philippins, M. Aguaviva n'a pas été retrouvé. L'enquête et les évaluations sont en cours.

Performance de 2024

Nos principales mises à jour incluent :

- zéro incident mortel, zéro déficience permanente et une réduction de 70 % des blessures corporelles déclarées à bord de nos navires affrétés, par rapport à notre base de référence de 2022;
- réduction de 40 % des incidents critiques à bord des navires dans nos installations terminales par rapport à 2022, grâce à une augmentation des inspections des navires et des évaluations de la maturité en matière de sécurité grâce à la mise en œuvre du programme DOO;
- augmentation du nombre de propriétaires désignés dans notre programme DOO à 27, ce qui représente désormais 50 % de notre volume total d'expéditions sur la flotte affrétée;
- organisation de 4 séances d'engagement en matière de sécurité avec les propriétaires et les exploitants, atteignant un total de 972 participant(e)s, dont 115 en personne;
- réalisation des audits physiques sur 2 chantiers navals;
- maintien de l'adhésion à l'Alliance All Aboard, une initiative du Forum maritime mondial;
- formation de 200 marins sur notre propre flotte de navires (28 % de l'équipage total disponible, notant que nous adoptons une approche progressive et que ceux et celles qui ne sont pas formé(e)s en 2023 ou 2024 recevront une formation en 2025); et
- réalisation de 402 inspections de la santé, de la sécurité et de l'environnement, qui tiennent compte des droits de la personne, atteignant ainsi notre objectif de 2024. Cela comprenait l'inspection de 100 % de notre flotte affrétée à temps (185 inspections) et de 40 % de notre flotte affrétée à des fins de voyage (217 inspections);
- la poursuite de l'expansion et du renforcement des capacités de notre fonction Sécurité marine et contrôle, notamment l'évaluation des risques de sécurité et l'exposition potentielle aux droits de la personne et aux risques d'esclavage moderne pour notre propre flotte affrétée;
- l'examen des déclarations sur l'esclavage moderne des vendeurs répondant aux appels d'offres mondiaux de conteneurs; et
- le dépassement de notre engagement d'exécuter plus de 30 vérifications tout au long de notre chaîne logistique.

Priorités pour 2025

Nos priorités clés comprennent :

- la poursuite du suivi du nombre et de la gravité des incidents liés à la Convention du travail maritime (MLC) des navires faisant escale dans nos installations;
- la complétion des inspections de 100 % de notre flotte et de 350 inspections des navires de nos flottes affrétées au voyage et à temps de voyage et affrétée à temps;
- l'amélioration de la maturité en matière de sécurité dans l'ensemble de notre flotte;
- la poursuite de la réalisation de formations sur les droits de la personne aux officiers et aux membres d'équipage de notre propre flotte;
- une concentration sur l'intégration de notre programme DOO avec les membres actuels, y compris la mise en œuvre d'un programme d'encadrement à bord des navires (appelé « visites de navires ») : notre objectif est d'effectuer 50 de ces visites en 2025; et
- l'atteinte de notre objectif que d'ici la fin de 2027, toutes les activités affrétées à temps soient gérées par des armateurs et des exploitants qui font partie du programme DOO, en réalisant ses objectifs.

Notre approche Ventes – Clients

Nous visons à dialoguer et à collaborer avec nos clients pour faire progresser le respect des droits de la personne, notamment par le biais de la gestion des produits.

Répondre aux besoins de nos clients

Les besoins de nos clients sont au cœur de notre prise de décision opérationnelle, et nous collaborons étroitement avec eux pour leur fournir des produits qui répondent à leurs exigences spécifiques.

Nous pouvons dialoguer avec des clients, des investisseurs et des initiatives d'analyse comparative sur notre gestion moderne des risques liés à l'esclavage et sur notre performance plus large en matière de droits de la personne. Par exemple, en 2024, notre équipe des droits de la personne a examiné 11 demandes d'informations approfondies de clients, en particulier de Corée du Sud et du Japon. Les demandes portaient sur des questions ESG, dont le travail forcé.

Par l'intermédiaire de nos équipes de gestion des produits, nous sommes activement impliqués dans les initiatives de la chaîne d'approvisionnement, notamment Towards Sustainable Mining (Vers l'exploitation minière durable) et CIMM, ainsi que dans des groupes comme l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI), le Copper Mark et le Responsible Jewellery Council.

Les normes établies par ces organisations comprennent des exigences en matière de droits de la personne et impliquent des audits indépendants au moins tous les 3 ans. Par exemple, les initiatives d'ASI et du CIMM contiennent des indicateurs sur la prévention du travail forcé et du travail des enfants.

À la fin de 2023, ASI a audité nos opérations du Pacifique, Aluminium, en vertu de la *norme de performance actualisée ASI de 2022*. L'audit de certification a permis de relever plusieurs non-conformités mineures, dont des problèmes liés à la diligence raisonnable en matière de droits de la personne et aux évaluations d'impact. Après avoir abordé ces non-conformités, les opérations du Pacifique, Aluminium, ont fait l'objet d'un nouvel audit en octobre 2024 et ont reçu avec succès la certification.

 **Pour en savoir plus sur** la liste complète des certifications et accréditations d'actifs, consultez notre *Livre d'information sur le développement durable 2024*.

Performance de 2024

Nos principales mises à jour incluent :

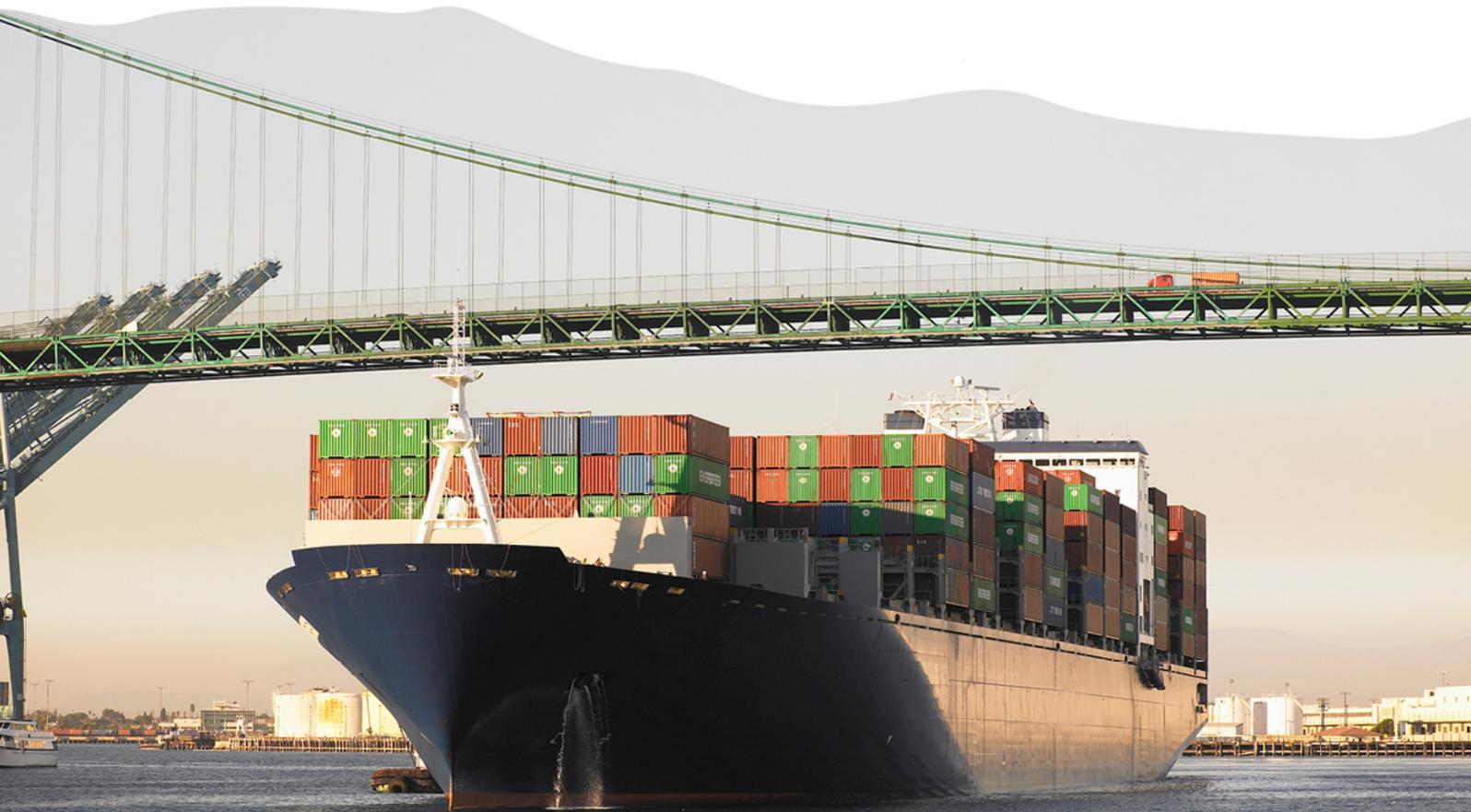
- la réalisation de plus de 600 examens de diligence raisonnable par des tiers sur les clients dans le cadre de notre approche de gestion des risques par des tiers (TPRM) (voir page 12); et
- des réponses aux demandes de renseignements des parties prenantes (clients, investisseurs, initiatives d'analyse comparative) sur nos performances en matière de droits de la personne.

Priorités pour 2025

Nos priorités clés comprennent :

- participer au processus de consultation sur l'Initiative consolidée des normes d'exploitation minière du CIMM; et
- continuer de faire appel à des fournisseurs de services de vérification externes pour effectuer une assurance indépendante des normes de performance applicables en matière de durabilité pour nos actifs opérationnels, en nous alignant sur notre calendrier d'audit pour 2023 à 2025.

 **Image :** Port de Los Angeles, Californie, États-Unis.



3. Remédiation

Si un incident relatif aux droits de la personne se produit malgré nos efforts pour le prévenir, nous cherchons à atténuer la situation conformément à nos valeurs, engagements, politiques et normes.



Avez-vous identifié un problème?

maVoix est notre programme mondial de dénonciation et de signalement confidentiels. Il peut être utilisé pour soulever des préoccupations : accéder à maVoix.

Notre approche des mécanismes de règlement de griefs

Nous nous engageons à fournir à nos employé(e)s et aux personnes touchées par nos activités l'accès à des mécanismes efficaces de règlement de griefs. Tout individu peut les utiliser pour porter plainte au sujet de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement, y compris toute préoccupation concernant l'esclavage moderne.

Mécanisme de règlement de griefs au niveau opérationnel

Notre *Norme de performance sociale et communautaire* exige que les sites gérés disposent d'un mécanisme de plaintes et de règlement de griefs au niveau des actifs conforme aux critères d'efficacité des UNGP. Nous promouvons ces mécanismes localement de plusieurs façons, notamment par le biais de bulletins communautaires, d'affichages d'actifs et d'affiches. Toute préoccupation peut nous être signalée par courriel ou par téléphone, par un tiers de confiance ou par tout autre moyen.

Des mécanismes de recours ou d'appel sont également disponibles lorsqu'un grief ne peut être réglé. Cela se fait au cas par cas et peut impliquer un comité de révision interne, une médiation ou un tiers arbitre.

Nos mécanismes locaux de règlement de griefs doivent être accessibles à toute personne, y compris à nos fournisseurs.

maVoix

Nous encourageons et appuyons nos employé(e)s et les travailleur(euse)s de notre chaîne d'approvisionnement à s'exprimer s'ils ou elles ont des préoccupations quant à une éventuelle inconduite ou un comportement préjudiciable.

Le programme maVoix permet l'établissement de signalements confidentiels et anonymes,¹ y compris les divulgations protégées des dénonciateur(trice)s. maVoix est géré par le Bureau de la conduite des affaires (BCA), qui relève du chef de l'équipe Éthique et conformité, et fournit régulièrement des informations sur le programme au Conseil et au Comité d'éthique et de conformité du Groupe. Le BCA consulte notre équipe des droits de la personne lorsqu'il reçoit des rapports par l'intermédiaire de maVoix qui contiennent des indicateurs de l'esclavage moderne ou des pratiques de travail pouvant avoir un impact grave sur les droits de la personne.

maVoix est disponible en plusieurs langues pour notre personnel, nos fournisseurs (et leurs employé[e]s et prestataires de services), les membres de la communauté, les autres parties prenantes et le public.

En 2024, nous avons amélioré l'accessibilité de maVoix, qui offre désormais aux utilisateur(trice)s la possibilité de faire part de leurs préoccupations via téléphone portable. Nous avons également lancé une campagne numérique mondiale de sensibilisation à maVoix, soutenue par un certain nombre d'engagements locaux.

Sous réserve des lois locales, les signalements sur maVoix peuvent porter sur des préoccupations concernant les affaires ou les comportements des individus, y compris les violations présumées de nos normes, politiques et procédures, les droits de la personne, la sécurité et l'environnement, l'information financière, ainsi que la fraude ou d'autres questions d'intégrité des affaires. Le BCA évalue les préoccupations et choisit la catégorie de grief appropriée, qui comprend les catégories de pratiques de travail déloyales ainsi que l'esclavage moderne.

Notre Code de conduite, *Notre approche de l'entreprise*, et notre *Code de conduite des fournisseurs* encouragent les individus à signaler leurs préoccupations, y compris les infractions à ces codes, directement à leur contact Rio Tinto ou via maVoix. Les fournisseurs sont tenus, en vertu du contrat mondial type d'approvisionnement, de nous informer directement s'ils soupçonnent raisonnablement une violation réelle ou potentielle de nos dispositions contractuelles, y compris les dispositions relatives à l'esclavage moderne.

Le nombre de préoccupations soulevées par le biais de maVoix continue d'augmenter chaque année, avec 1 920 signalements en 2024 (2023 : 1 614). Le taux de signalement pour 100 personnes est passé de 2,9 en 2023 à 3,4 en 2024. Plus de la moitié des utilisateur(trice)s (54 %) acceptent de révéler leur identité, en dépit d'une légère augmentation observée dans les taux d'anonymat en 2024 (46 % contre 40 % en 2023).

Centre de Bienveillance

En 2023, le BCA a lancé le Centre de Bienveillance, un service confidentiel destiné à offrir à nos équipes plus de canaux pour faire part de leurs préoccupations ainsi qu'un meilleur accès à une gamme d'options de soutien et de résolution non liées aux enquêtes. Il est accessible à toute personne directement ou indirectement touchée par un manque de respect et des comportements nuisibles au travail comme l'intimidation, le harcèlement, les sévices sexuels, le racisme et la discrimination. Le Centre de Bienveillance a été largement accessible dans l'ensemble du Groupe Rio Tinto, soutenant plus de 675 personnes en 2024 (et environ 250 en 2023), et facilitant les options de résolution autres que les enquêtes.



En savoir plus sur le Centre de Bienveillance à la page 87 de notre *Rapport annuel 2024*.

Performance de 2024

Nos principales mises à jour incluent :

- les mises à jour de la procédure et du cadre maVoix en vue de leur lancement en 2025, y compris un alignement plus poussé sur les UNGP;
- la mise à niveau la technologie soutenant l'outil de signalement maVoix;
- la mise à jour notre approche de classification interne (connue sous le nom de « types de problèmes ») afin d'encourager l'amélioration de l'identification et du signalement de l'esclavage moderne;
- la mise en place d'une campagne numérique mondiale de sensibilisation à maVoix, soutenue par divers engagements locaux;
- l'augmentation du nombre de chercheurs régionaux et multilingues (2 de plus), de cabinets d'experts (13 de plus) et de partenaires de soutien du Centre de Bienveillance;
- la conception et le pilotage d'une approche pour enquêter sur les allégations concernant les droits de la personne soulevées par les prestataires de services via maVoix;
- la création et la consolidation de partenariats entre le BCA et l'équipe des droits de la personne dans le cadre des enquêtes; et
- l'amélioration de l'accessibilité de maVoix avec la mise en place d'un nouveau canal par téléphone portable, tandis que le site Web maVoix est maintenant disponible en 14 langues au total.

Priorités pour 2025

Nos priorités comprennent :

- intégrer la procédure maVoix mise à jour pour refléter les améliorations apportées à notre cadre et à nos processus;
- continuer à étendre notre capacité d'analyse de données et fournir à l'entreprise des informations qui permettent à nos employé(e)s de renforcer les processus et la culture, localement et mondialement;
- continuer de sensibiliser les gens aux programmes maVoix et Centre de Bienveillance; et
- continuer d'identifier et de traiter les obstacles qui empêchent les personnes de s'exprimer.

1. Le contenu signalé et le droit à l'anonymat peuvent être soumis aux lois locales.

Répondre à l'esclavage moderne

Notre approche

Nous pouvons être alertés d'une allégation relative aux droits de la personne par nos propres mécanismes de règlement de griefs, par un partenaire commercial ou par d'autres parties prenantes comme une organisation de la société civile, des médias ou une association de travailleur(euse)s. Nous avons la détermination d'enquêter sur les incidents et reconnaissons que nous pourrions devoir impliquer les forces de l'ordre.

Lorsque nous identifions que nous avons causé ou contribué à un impact sur les droits de la personne, nous nous engageons à prévoir ou à coopérer à sa réparation par des processus légitimes. Nous pouvons jouer un rôle dans la réparation des dommages auxquels nous sommes directement liés par le biais de nos produits, services ou opérations.

Nous continuons d'utiliser le *Cadre d'intervention et de recours Walk Free et Human Rights Resources and Energy Collaborative (HRREC)* pour éclairer l'élaboration et l'amélioration continues de nos politiques et procédures d'assainissement, et de faire référence à cette orientation dans nos initiatives de formation.

Identifier les conséquences sur les droits de la personne

Notre système de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement, des communautés et de la sécurité (SSECS) invite les utilisateur(trice)s à noter si un événement (comme une plainte ou un incident) a une incidence potentielle ou réelle sur les droits de la personne. Les utilisateur(trice)s peuvent ajouter plus de détails en identifiant le droit de la personne impacté (une « conséquence sur les droits de la personne »).

Parmi les autres processus pertinents, citons notre système de gestion des dossiers relatifs aux relations avec les employé(e)s, géré au niveau local, qui permet de suivre une série de problèmes liés au travail ayant fait l'objet d'une enquête et les mesures prises en conséquence.

En 2024, aucun événement de SSECS se rapportant à l'esclavage moderne n'a été enregistré. 26 événements ayant pour impact principal ou secondaire les droits de la personne ont été enregistrés, dont 21 ont eu pour impact principal, en la matière, la discrimination ou le harcèlement au travail. L'équipe des droits de la personne a procédé à un examen d'assurance de deuxième ligne de tous les événements ayant un impact sur les communautés.

L'examen a révélé qu'un appui ciblé était nécessaire pour améliorer l'identification et l'enregistrement des impacts sur les droits de la personne. Nous continuerons à renforcer les capacités de nos équipes pour identifier avec précision les conséquences sur les droits de la personne et catégoriser les impacts dans les systèmes appropriés.

Rapports fournisseurs en 2024

Un cas d'esclavage moderne en dehors de nos opérations en Afrique subsaharienne a été identifié par une tierce partie s'approvisionnant en minerai broyé dans une carrière locale pour des travaux de génie civil. Ce tiers nous a avisés qu'il avait observé des enfants dans la carrière, dont certains, selon lui, travaillaient. Ils ont également identifié des risques pour la sécurité dans la carrière, notamment un manque d'équipement de protection individuelle (EPI), d'outils, de protection solaire, d'hygiène et d'eau. Le tiers a acheté un broyeur mobile éliminant la nécessité de s'approvisionner en minerai broyé dans la carrière. Ils ont pris des mesures pour atténuer et prévenir l'exposition à d'autres conditions dangereuses, notamment :

- la sensibilisation des familles locales des travailleur(euse)s de la carrière aux dangers et à l'inacceptabilité du travail des enfants; cela a conduit les travailleur(euse)s de la carrière à signer un engagement selon lequel aucun enfant ne serait autorisé à entrer dans la carrière;
- la fourniture d'eau et d'EPI aux travailleur(euse)s adultes de la carrière;
- la construction d'un abri, l'installation de meilleurs panneaux de signalisation et définition des zones de travail pour améliorer la sécurité dans la carrière; et
- augmentation des rémunérations versés aux travailleur(euse)s des carrières pour aider à l'achat des livres scolaires et autres dépenses ménagères.

Nous étudions les possibilités de diversification économique grâce à nos programmes régionaux de développement économique et d'investissement social afin d'offrir des moyens de subsistance alternatifs et résilients.

Nous avons également reçu un deuxième rapport concernant un prestataire de services qui avait des indicateurs de travail forcé aux États-Unis. L'équipe locale chargée des biens a reçu la plainte directement par courriel et l'a transmise à l'équipe des droits de la personne. Un vérificateur externe des droits du travail a été engagé pour effectuer une vérification indépendante. Il n'y a pas eu de conclusion de travail forcé, mais le vérificateur a relevé des possibilités d'amélioration mineures concernant le chronométrage et la fourniture d'EPI.

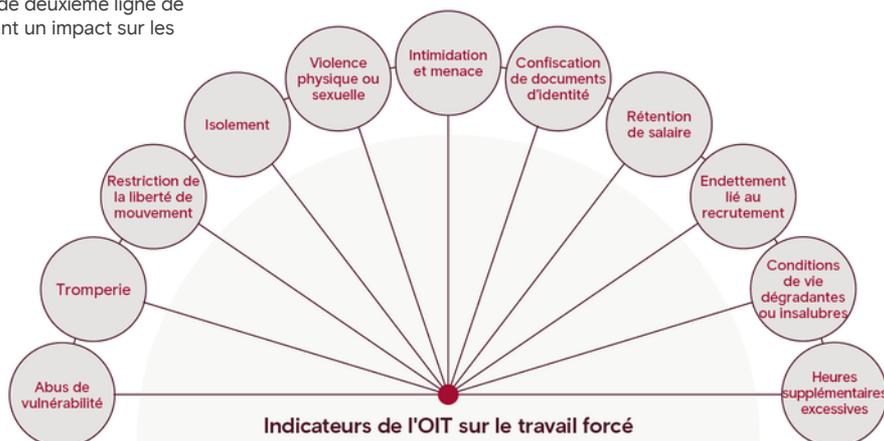
Rapports maVoix en 2024

Aucun cas d'esclavage moderne n'a été identifié grâce à maVoix en 2024. Pour déterminer si l'esclavage moderne peut exister, nous sommes guidés par les indicateurs du travail forcé de l'Organisation internationale du Travail (OIT).¹ Chaque cas doit faire l'objet d'une enquête et d'un examen du point de vue du signalant pour déterminer s'il existe un travail forcé. Pour qu'une conclusion de travail forcé soit établie, il doit y avoir au moins un indicateur de travail forcé avec menace de sanction et d'involontariat.²

En 2024, le BCA a reçu 28 rapports qui comportaient des indicateurs présumés de travail forcé (principalement autour des pratiques salariales et des avantages sociaux des travailleur(euse)s). La majeure partie des rapports étaient relatifs à des tiers, fournisseurs ou entreprises contractantes.

L'un de ces cas signalés via maVoix (basé en Asie) présentait des indicateurs à la fois de menace de sanction et d'involontariat qui ont déclenché une enquête plus approfondie. L'équipe des droits de la personne a réalisé une évaluation en partenariat avec les équipes Approvisionnement, Ressources humaines et Affaires juridiques du bien. Il n'y a pas eu de conclusion de travail forcé; il y avait cependant des violations des droits du travail qui sont traitées avec le prestataire de services. Deux autres évaluations des prestataires de services sont prévues au début de 2025.

Sur les 28 affaires reçues en 2024, 25 ont été classées et 3 sont toujours en cours d'enquête.



1. Organisation internationale du Travail, *Indicateurs du travail forcé* de l'OIT, Programme d'action spécial de lutte contre le travail forcé.

2. Le paragraphe 1 de l'article 2 de la Convention de 1930 (n° 29) de l'OIT sur le travail forcé définit le travail forcé comme étant « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ».

4. Formation

Le respect des droits de la personne est la responsabilité de tout le monde. Notre personnel joue un rôle crucial dans la réponse aux risques liés aux droits de la personne, et notre programme de formation doit lui donner les outils nécessaires pour déterminer les indicateurs de risque, évaluer le risque et signaler les préoccupations de façon appropriée.

Notre stratégie

En 2024, nous avons élaboré une stratégie d'apprentissage sur 3 ans qui s'appuie sur nos efforts pour démystifier, intégrer, opérationnaliser et personnaliser les droits de la personne. Cette stratégie fournit aux apprenant(e)s des outils pour s'orienter dans les questions de droits de la personne au sein de notre entreprise, de notre chaîne d'approvisionnement et de nos communautés, plaçant les personnes au centre de la gestion des risques et de la prise de décision.

En utilisant une approche fondée sur le risque, nous avons divisé les apprenants en 3 cohortes en fonction de leur exposition à des atteintes potentielles aux droits de la personne, avec une formation adaptée à leurs rôles :

- 1) **l'ensemble des employé(e)s** - sensibilisation générale
- 2) **rôles à risque élevé** - formation spécifique aux rôles
- 3) **expert(e)s en la matière** - formation spécifique à un sujet

« L'une des formations les plus marquantes auxquelles j'ai assisté depuis longtemps. Une approche innovante qui a été bien montée et présentée. Nous avons besoin de réflexions nouvelles, sans idées préconçues, dans nos programmes d'apprentissage, étant donné que cela laisse une incidence durable. »

- Commentaires sur le programme d'apprentissage Droits de la personne en action pour les rôles à risque élevé.

L'engagement avec des partenaires commerciaux (fournisseurs, partenaires de coentreprises, partenaires commerciaux marins, collectivités et autres parties prenantes) est essentiel à notre stratégie d'apprentissage. Cet engagement améliore la compréhension de nos attentes et aide à faire face aux changements écosystémiques nécessaires à un changement durable à long terme et à une gestion partagée des risques dans nos chaînes de valeur.

Enfin, notre stratégie d'apprentissage comprend également des possibilités d'apprentissage continu comme des boîtes à outils, des documents d'orientation, des trousseaux d'information, des campagnes numériques, notre campagne annuelle pour la Journée des droits de la personne, des communications internes continues et des réseaux internes de défense des droits de la personne pour des conversations et un apprentissage en temps réel. Bien qu'elles ne fassent pas l'objet d'un suivi, ces initiatives sont essentielles pour stimuler le renforcement des capacités dans l'ensemble de notre entreprise.

Une approche de la formation fondée sur le risque

L'ensemble des employé(e)s

En 2024, nous avons lancé une nouvelle formation annuelle sur le Code de conduite. Cette formation obligatoire pose les bases de notre travail, oriente la prise de décision éthique et favorise un environnement sécuritaire et respectueux. Elle intègre des concepts sur les droits de la personne et l'esclavage moderne, illustrant les valeurs, les engagements et les comportements que nous attendons de nos équipes. La formation est disponible en 2 formats : un module électronique (pour les employé(e)s connecté(e)s numériquement) ou une vidéo (pour les employé(e)s basé(e)s sur site). Elle habilite notre personnel à demander des conseils sur les questions relatives aux droits de la personne, contribuant ainsi à prévenir les incidents et les préjudices.

Rôles à risque élevé

En 2024, nous avons élaboré et lancé le programme Les droits de la personne en action. Il est obligatoire pour les cadres supérieurs occupant des postes à risque élevé, mais il est également offert aux employé(e)s intéressé(e)s.

Les rôles à risque plus élevé ont été identifiés en fonction de critères comme l'ancienneté, le rôle et le contexte externe, si ce ou cette gestionnaire peut être exposé(e) à des risques importants en matière de droits de la personne. Conçu par des spécialistes de l'apprentissage et des droits de la personne, le programme combine les sciences du comportement ainsi que l'apprentissage expérientiel et fondé sur des scénarios, afin d'accroître la sensibilisation et la capacité des cadres supérieurs. Le programme comprend :

- la webdiffusion en ligne en plusieurs langues;
- des apprentissages autonomes basés sur des scénarios; et
- une boîte à outils interactive.

Nous utilisons la narration et l'apprentissage interactif pour aider les gestionnaires à appliquer une optique des droits de la personne à la prise de décisions quotidiennes et à répercuter les connaissances sur les droits de la personne dans toute l'entreprise. Nous appliquerons les commentaires sur programme reçus en 2024 et relancerons la formation en 2025. De plus, nous travaillons avec des expert(e)s en apprentissage pour élaborer des métriques relatives aux résultats afin de mesurer l'incidence de notre programme de formation de façon plus générale.

Notre Comité exécutif a assisté à une séance immersive en personne qui comprenait le travail sur une question des droits de la personne intégrée à d'autres questions liées au Code de conduite.

Expert(e)s en la matière

Reconnaissant que certains rôles au sein de l'entreprise ont besoin d'un soutien accru sur des sujets spécifiques, nous avons développé une série d'expert(e)s en la matière pour offrir une formation directement liée à des domaines d'activité spécifiques sur des questions saillantes relatives aux droits de la personne, dont :

- **la sécurité** - Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne 2023;
- **les affaires commerciales** - Module électronique sur l'esclavage moderne; et
- **les communautés** - Patrimoine culturel et sensibilisation culturelle.

L'équipe des droits de la personne offre des séances en personne sur mesure aux équipes de l'ensemble de l'entreprise et a élaboré des directives et des outils sur des questions spécifiques. Par exemple, en 2024, nous avons mis au point une trousse d'orientation sur le travail des enfants pour mieux faire comprendre comment identifier et prévenir le travail des enfants.

 **Pour plus** d'informations concernant les Principes volontaires de sécurité et les formations relatives aux droits de la personne, consultez *notre rapport annuel sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne*.

Formation	Formations achevées en 2024
Code de conduite	27 050 modules électroniques achevés en ligne, et 21 406 hors ligne (48 456 modules achevés au total)
Droits de la personne en action	2 175 formations achevées (85 %)¹
Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne	2 483 formations achevées
Module électronique sur l'esclavage moderne	2 047 formations achevées (71 %)
Formation interne en personne	20 séances sur mesure sur les droits de la personne à plus de 200 personnes dans notre entreprise
Formation externe en personne	8 séances offertes à plus de 300 participant(e)s externes de Simandou, Oyu Tolgoi et nos partenaires Marine

1. Ce total de formations achevées comprend plus de 400 membres de la haute direction occupant des rôles à risque élevé et appuyant nos actifs et nos opérations canadiennes.

5. Évaluation de l'efficacité

Une réponse efficace à l'esclavage moderne vise à donner la priorité aux intérêts des survivant(e)s de l'esclavage moderne et de l'exploitation qui y est associée.

Nous suivons et évaluons l'efficacité de nos actions de plusieurs manières :

- l'assurance interne;
- le suivi interne de la diligence raisonnable;
- le suivi des mécanismes de règlement de griefs au niveau du Groupe et des actifs;
- des interactions avec des références du secteur, des partenaires commerciaux et des intervenant(e)s externes pour obtenir des commentaires et des rétroactions; et
- l'application d'un cadre d'évaluation de l'impact à notre approche de l'esclavage moderne (voir la page 2).

Modèle des trois lignes de défense	Responsabilités	Exemples en 2024
1 - Ensemble des équipes de direction opérationnelles et fonctionnelles	Assumer, gérer et suivre l'efficacité de leurs risques et contrôles, y compris l'autoévaluation de l'efficacité et de la vérification des contrôles.	Utilisé en permanence l'outil d'autoévaluation des droits de la personne. Réalisé 59 évaluations des risques en matière de droits de la personne 2023 : 24).
2 - Responsables des normes internes (centres d'excellence, équipes d'expertise et fonctions du Groupe)	Définir les exigences de performance et dialoguer de manière proactive avec la 1ère ligne, en fournissant une expertise technique et une assurance objective, ainsi qu'une supervision de l'efficacité des risques et contrôles.	Continué à guider la première ligne sur les autoévaluations, les outils et les processus relatifs aux droits de la personne. Cartographié notre environnement moderne contrôles et risques en matière d'esclavage moderne (voir ci-dessous).
3 - Audit interne du Groupe (AIG)	Une assurance objective indépendante pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du contrôle interne et de la gouvernance.	Aucune évaluation liée à l'esclavage moderne n'a été réalisée par AIG en 2024. Cependant, divers indicateurs du bien-être des gens de mer et des droits de la personne seront examinés au début de 2025.

Assurance interne

Nous avons 3 lignes de défense en place dans l'ensemble de l'entreprise pour aider à améliorer la couverture d'assurance et la gestion efficace des risques liés aux droits de la personne (y compris l'esclavage moderne). Nous continuons d'adopter une approche pluriannuelle pour l'assurance en matière d'audit interne du Groupe (AIG) concernant notre programme sur les risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne. En 2025, notre équipe AIG examinera divers indicateurs du bien-être des gens de mer et des droits de la personne.

Suivi via notre procédure Connaître son tiers (KYTP)

Le suivi de la mise en œuvre de notre procédure *Know Your Third Party (KYTP ou Connaître son tiers)* et des processus connexes est un élément vital de la gestion des risques d'esclavage moderne liés à nos tiers.

Les collègues qui reçoivent un rapport de diligence raisonnable avec des mesures d'atténuation sont responsables de la mise en œuvre des mesures et de la surveillance continue des risques connexes. Le dialogue permanent entre notre équipe des droits de la personne et les fonctions et opérations pertinentes sur l'esclavage moderne continue d'aider à renforcer les capacités internes et à renforcer la mise en œuvre de la *procédure Connaître son tiers (KYTP)*.

Suivi par le biais de nos mécanismes de réclamation

Les mécanismes relatifs aux incidents et aux griefs nous aident à évaluer notre efficacité en soulignant les problèmes systémiques ou répétés et les lacunes potentielles dans la façon dont ils sont gérés. La Section 3 détaille ces processus et les mises à jour récentes.

Apprendre des parties prenantes extérieures

Nous dialoguons avec un éventail de parties prenantes afin d'obtenir leurs commentaires (voir la Section 6). Nous participons à des systèmes de certification et à d'autres initiatives volontaires pour nous aider, ainsi que d'autres, à évaluer nos performances (voir la Section 2).

Nous nous engageons avec divers critères de référence concernant les déclarations d'esclavage moderne en Australie et au Royaume-Uni. Nous utilisons des repères pour continuer à améliorer notre performance en matière de droits de la personne. Ces critères de référence sont notamment ceux des églises, organismes de bienfaisance et autorités locales (CCLA) Modern Slavery UK, Monash University, EcoVadis, Corporate Human Rights, Child Rights, Dow Jones Sustainability Index et Workforce Disclosure Initiative.

Pour le critère de référence de la Monash University Benchmark, notre score est resté à « A » pour notre Déclaration de 2023; notre score pour les CCLA s'est amélioré en 2024, passant à « de premier plan ».

En 2024, grâce à ces engagements, nous avons identifié et pris des mesures pour aborder plusieurs domaines potentiels d'amélioration, et notamment :

- travailler à un salaire décent;
- prévenir le travail des enfants en soutenant l'éducation et en assurant la santé et la sécurité des enfants; et
- accroître la divulgation sur le suivi de l'efficacité des efforts.

Cartographier notre environnement de risque et de contrôle de l'esclavage moderne

En nous appuyant sur notre travail de 2023 pour élaborer des contrôles des droits de la personne au niveau du Groupe alignés sur les UNGP, nous avons mené un exercice de cartographie et de détermination des risques interfonctionnels pour documenter les contrôles existants. Un contrôle est une mesure ou une action mise en œuvre pour gérer et atténuer les risques.

Nous nous sommes concentrés sur l'identification de contrôles qui atténueraient les risques d'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement. L'évaluation s'inscrivait dans le cadre d'un rehaussement plus large de la gestion des risques visant à cartographier les principaux secteurs de risque et à encourager une gestion améliorée et uniforme des risques.

L'évaluation comportait une gamme de fonctions visant à examiner les risques à différentes étapes de la gestion des fournisseurs comme l'approvisionnement initial, la gestion continue des fournisseurs, la gestion des incidents et l'interaction avec les titulaires de droits touché(e)s.

De multiples contrôles liés à l'esclavage moderne ont été cartographiés et évalués, notamment :

- les clauses contractuelles;
- l'examen de la diligence raisonnable des tiers;
- le cycle de vie de la gestion des catégories d'approvisionnement;
- maVoix; et
- les examens spécialisés des droits de la personne.

Cet exercice était difficile lorsqu'on essayait d'appliquer les concepts traditionnels de gestion des risques à la question de l'esclavage moderne. Cependant, ce processus nous a permis de mieux comprendre les endroits où les contrôles peuvent manquer et ceux où leurs classifications pourraient être mises à jour. Nous travaillerons à la mise en œuvre de ces contrôles en 2025 et continuerons de suivre les améliorations apportées à notre approche de gestion des risques.

6. Collaboration

La lutte contre l'esclavage moderne exige une action collective et multipartite axée sur l'atténuation des causes profondes, le renforcement des capacités dans toutes les chaînes de valeur et la fourniture d'un soutien solide aux survivant(e)s.

Principaux engagements en 2024

Forums multipartites

Nous avons participé aux principales instances suivantes :

- le CIMM, en tant que coprésident du groupe de travail sur les droits de la personne et des manifestations connexes, notamment en apportant un appui à la mise à jour des outils destinés aux praticien(ne)s et en assistant à l'atelier des praticien(ne)s des droits de la personne à Johannesburg et Lima;
- le Pacte mondial des Nations Unies et Communauté de pratique sur l'esclavage moderne;
- le Forum annuel des Nations Unies sur les entreprises et les droits de la personne; et
- le Human Rights Resources and Energy Collaborative, en jouant un rôle de premier plan dans la convocation de ce forum dirigé par des praticien(ne)s qui, en 2024, comprenait le partage des connaissances d'expert(e)s sur les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne, ainsi que l'analyse médico-légale pour retracer les matières premières, l'élaboration de directives sur la formation aux droits de la personne, la participation à une table ronde organisée par Walk Free et l'université d'Australie-Occidentale, et le soutien d'un programme de stages avec l'université d'Australie-Occidentale.

Organisations de la société civile

Nous organisons des tables rondes annuelles avec des organisations de la société civile et des membres de notre Conseil d'administration, de notre Comité exécutif et des expert(e)s en la matière. Ces interactions avec la société civile nous aident à comprendre les attentes sociétales sur les questions d'ESG, à détecter les risques et à identifier d'autres occasions de collaboration.

En 2024, 25 organisations ont participé à nos tables rondes, tenues en personne à Melbourne, Londres et Montréal. Nous avons également élargi notre champ d'action à des organisations de la société civile en Europe, en Guinée, aux États-Unis et au Canada. Parmi les thèmes clés liés aux droits de la personne abordés en 2024 figuraient l'évaluation de l'impact des mines de Panguna, notre approche du bien-être des gens de mer, les risques à Simandou et notre travail avec les peuples Autochtones dans les régions où nous exerçons nos activités. Les organisations ont apprécié le débat ouvert et constructif et l'approche adoptée pour les présentations thématiques sur les actifs. Pour en savoir plus, consultez la page 107 de notre *Rapport annuel 2024*.

Concertation avec les représentant(e)s des travailleur(euse)s

Reconnaissant les liens entre le respect des droits du travail et la prévention de l'esclavage moderne, nous continuons à engager un dialogue constructif avec les organisations de travailleur(euse)s aux niveaux local et mondial. Cela comprend :

- des séances de travail avec nos principaux intervenant(e)s des syndicats;
- des réunions traditionnelles du comité directeur des relations industrielles, auxquelles participent nos organisations de travailleurs au niveau mondial et le IndustriALL; et
- le lancement d'un dialogue avec les représentant(e)s de l'Organisation internationale du travail (OIT) afin d'explorer des initiatives conjointes.

L'OIT a participé à la réunion plénière de janvier 2024 du Comité directeur des relations industrielles. L'ordre du jour comprenait une discussion plus large sur le rapport *Respect au quotidien* et la manière de soutenir les priorités ESG pour les projets Rio Tinto. Plus d'informations sur nos engagements avec les partenaires syndicaux et les autorités du travail de la Guinée en page 11.

Engagement auprès des investisseurs

Nous nous engageons auprès des investisseurs et répondons à leurs questions sur notre approche de l'esclavage moderne. En 2024, nous avons rencontré 8 investisseurs et analystes pour discuter de diverses questions liées à notre performance en matière de droits de la personne, y compris des exposés sur notre *Déclaration sur l'esclavage moderne de 2023*.

 **Pour plus d'informations** sur notre engagement plus large avec les parties prenantes en 2024, voir les pages 106 à 108 de notre *Rapport annuel 2024*

 **Image :** Des employé(e)s travaillent ensemble à Brisbane, en Australie.



7. Consultation au sein de notre entreprise

Nous travaillons à améliorer la consultation, afin d'ancrer notre approche de la lutte contre l'esclavage moderne.

Consultation continue

Nous consultons et interagissons avec les groupes de produits, les actifs et les fonctions lors de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques pour les droits de la personne (y compris l'esclavage moderne), notamment par les moyens ci-dessous :

- des groupes de travail;
- des conférences régionales;
- de la formation et de la sensibilisation;
- des séances de gestion des risques;
- des enquêtes et gestion des incidents; et
- un appui spécialisé dans le domaine des droits de la personne.

Ces activités contribuent à intégrer notre approche des droits de la personne dans nos activités.

Consultation en vue de l'élaboration de la présente Déclaration

La présente Déclaration a été préparée dans le cadre d'une collaboration interfonctionnelle, notamment entre spécialistes des droits de la personne au sein de l'équipe d'expertise en Performance communautaire et sociale, et des équipes des Affaires extérieures, des Communications, de l'Éthique et conformité, des Ressources humaines, Affaires juridiques et Affaires commerciales dans l'ensemble de nos fonctions, actifs et groupes de produits.

Toutes les entités déclarantes gérées (énumérées à l'Annexe 3) ont eu l'occasion d'examiner le projet de Déclaration et d'assister à des séances d'information sur la Déclaration, où elles ont pu poser des questions. En outre, les entités détenues et contrôlées ont été consultées et ont reçu une copie du projet de déclaration, les invitant à formuler des commentaires et des questions.

Queensland Alumina Limited

Cette Déclaration est également faite au nom de Queensland Alumina Limited (QAL), qui est une entité déclarante en vertu de la *Loi australienne sur l'esclavage moderne* (Australian Modern Slavery Act, MSA). Le processus de consultation comprenait également des engagements spécifiques avec les employé(e)s clé(e)s de QAL sur ses risques modernes d'esclavage, sur les politiques et procédures pertinentes, et sur l'identification des possibilités d'amélioration continue. Pour s'acquitter de ses obligations de déclaration en vertu de la MSA australienne, des informations supplémentaires sont fournies concernant l'approche moderne de QAL en matière d'esclavage, notamment en notant où QAL suit les principales politiques et procédures de Rio Tinto, et toute différence d'approche clé.



Image : l'équipe du Système de production sécuritaire à notre usine de Latérière, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Canada.



Queensland Alumina Limited (QAL)

QAL est propriétaire et exploitant de l'une des plus grandes raffineries d'alumine au monde. La raffinerie est située à Gladstone, dans le Queensland et produit environ 3,8 millions de tonnes d'alumine de qualité supérieure au monde par an. QAL fonctionne sur la base du péage, en ce sens qu'elle ne se livre pas directement ou indirectement à la production d'alumine pour son propre compte. En 2024, QAL était détenue conjointement par Rio Tinto (80 %) et Alumina & Bauxite Company Ltd (20 %)¹, mais en raison des sanctions imposées aux personnes et entités russes en 2022, Rio Tinto finançait 100 % de QAL et s'appropriait 100 % de la production d'alumine.

Les activités de QAL comprennent un quai et une installation d'entreposage sur l'île South Trees, et l'exploitation emploie environ 1 000 personnes. De plus, QAL engage chaque jour environ 600 prestataires de services basés sur place. Au cours de la période considérée, les dépenses totales de QAL s'élevaient à environ 985 milliards de dollars australiens, avec 87 fournisseurs répartis dans 6 pays. Les principales catégories de dépenses concernent les achats suivants :

- les matières premières et l'énergie (soude caustique, charbon, gaz, eau, énergie et chaux);
- les services d'entretien;
- les matériaux d'entretien (vannes et tuyauteries);
- les fournitures de fonctionnement (carburants et lubrifiants); et
- les projets de biens et services pour les dépenses en capital.

QAL dispose de son propre Code de conduite des fournisseurs qui définit les attentes de l'entreprise à l'égard des fournisseurs :

- veiller à ce que l'ensemble des travailleur(euse)s aient l'âge légal local et prévenir le recours au travail illégal des enfants;
- affirmer qu'il n'y a pas de travail forcé ou servile;
- respecter les droits des travailleur(euse)s à former ou à adhérer légalement et pacifiquement aux syndicats de leur choix et à négocier collectivement; et
- assurer une rémunération et des conditions de travail équitables pour tous les travailleur(euse)s.

QAL est axé sur une diligence raisonnable des fournisseurs de haute qualité et intègre un certain nombre de normes et de procédures Rio Tinto dans ses pratiques de travail. En ce qui concerne la diligence raisonnable des fournisseurs, les nouveaux fournisseurs sélectionnés sont sélectionnés par l'équipe de gestion des risques par des tiers (TPRM) de Rio Tinto selon la procédure *Know Your Third Party (KYTP ou Connaître son tiers)*. Le recours à la procédure repose sur une valeur seuil et une évaluation des risques. La majorité des navires qui accostent au quai QAL sont des navires appartenant à Rio Tinto ou des navires affrétés par Rio Tinto, qui sont gérés conformément à l'approche maritime de Rio Tinto.

QAL possède son propre mécanisme de règlement de griefs communautaire (real-time Online Community System [ROCS]) disponible 24/7 par téléphone et en ligne. Au cours de la période considérée, aucun problème d'esclavage moderne ou d'autres problèmes liés au travail n'a été soulevé par ce mécanisme. QAL dispose d'un service de dénonciation qui intègre l'accès à maVoix et est disponible pour les employé(e)s, fournisseurs et prestataires de services de QAL. Aucun problème d'esclavage moderne n'a été soulevé au cours de la période considérée.

 Pour plus d'informations, visitez qal.au

1. Alumina & Bauxite Company Ltd est une filiale de United Company Rusal IPJSC.

Performance de 2024

En 2024, QAL s'est efforcé d'intégrer davantage la gestion des risques liés à l'esclavage moderne dans les pratiques quotidiennes grâce au travail de son Comité directeur interfonctionnel.

Les principales activités supervisées par le comité en 2024 comprenaient :

- la sensibilisation accrue des employé(e)s et des prestataires de services au programme de dénonciation de QAL ainsi qu'au programme maVoix de Rio Tinto;
- l'identification des contrôles des risques pour les droits de la personne identifiés par la gestion des risques;
- la révision et la publication du code de conduite des fournisseurs sur le site Web de QAL; et
- l'extension des questionnaires fournisseurs à une approche basée sur les risques, et non seulement sur les dépenses, afin d'identifier les risques potentiels d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement de QAL.

Priorités pour 2025

En 2025, QAL se concentrera sur les lacunes identifiées dans la *Déclaration sur l'esclavage moderne de 2023*, et notamment sur la formation et la collaboration avec les fournisseurs sur les initiatives d'amélioration identifiées au moyen des questionnaires. Les domaines prioritaires pour 2025 sont les suivants :

- surveiller la connaissance et l'utilisation des programmes ROCS de QAL et maVoix de Rio Tinto;
- former les employé(e)s et les prestataires de services, avec une formation de recyclage pour les rôles identifiés comme étant à risque plus élevé
- examiner les risques et les contrôles en matière de droits de la personne identifiés; et
- réviser Code de conduite de QAL en ce qui concerne les droits de la personne et l'esclavage moderne

 Image : Queensland Alumina Limited, à Gladstone, en Australie.

Annexe 1

Notre performance

Dans le cadre de notre engagement à l'amélioration continue et à la transparence d'année en année, nous avons résumé des exemples de la manière dont nous avons rempli nos engagements clés dans notre *Déclaration sur l'esclavage moderne de 2023*. Nous avons également indiqué les domaines où nous avons obtenu des résultats clés, où le travail a été achevé, est en bonne voie et se poursuit (c'est-à-dire qu'il s'agit d'un projet pluriannuel) ou encore où le travail n'a pas progressé.

Engagement de 2023	Référence	Statut
Renforcer la gouvernance		
Continuer d'utiliser et d'affiner notre approche en nous appuyant sur des indices de risque et des données indépendants pour éclairer les profils de risque des pays.	Page 12	En bonne voie et se poursuit
Les contrôles des droits de la personne au niveau du Groupe seront testés, affinés et validés par des expert(e)s en la matière en 2024.	Page 24	En bonne voie et se poursuit
L'outil d'autoévaluation des droits de la personne sera officialisé en 2024.	Page 10	Terminé
Améliorer notre approche de gestion des risques liés aux tiers, en trouvant des moyens de continuer à simplifier nos procédures, notamment en introduisant des flux de travail automatisés et en affinant les procédures opérationnelles en fonction des risques, comme l'actuelle série de questionnaires sur les droits de la personne adressés à des tiers.	Page 12	En bonne voie et se poursuit
Continuer d'améliorer et de simplifier les processus de gestion des ressources humaines afin de favoriser l'efficacité et la gestion efficace des risques.	Page 10	En bonne voie et se poursuit
Publier la version mise à jour du <i>Code de conduite des fournisseurs</i> .	Page 15	Terminé
Gérer les risques		
Continuer à accroître la quantité et la qualité des évaluations des risques pour les droits de la personne dans nos actifs gérés.	Page 10	En bonne voie et se poursuit
Mettre en œuvre la matrice de risque inhérente à la catégorie.	Page 15	Terminé
Nous continuerons de tester la plateforme d'IA pour la chaîne d'approvisionnement en 2024 afin d'identifier les occasions d'intégrer une approche davantage axée sur les données pour intégrer le respect des droits de la personne dans nos cadres plus larges de gestion des risques fournisseurs.	Page 15	En bonne voie et se poursuit
Poursuivre les travaux en vue d'atteindre notre objectif, à savoir que tous les propriétaires et exploitants de navires répondent aux attentes de notre programme DOO d'ici 2027.	Pages 17 et 19	En bonne voie et se poursuit
Réalisation d'au moins 400 inspections, ce qui représente 100 % de notre flotte affrétée en temps (selon les prévisions de la flotte), et 30 % de notre flotte affrétée en voyage (non déjà inspectée en 2023). Nous continuerons à inspecter 100 % de notre flotte.	Page 19	En bonne voie et se poursuit
Faire évoluer les pratiques de gouvernance et d'évaluation de gestion des risques par des tiers (TPRM) dans le secteur des énergies renouvelables.	Page 14	En bonne voie et se poursuit
Mettre davantage l'accent sur les pratiques de gestion des risques par des tiers (TPRM) axées sur les besoins de pays ou de régions spécifiques.	Page 12	En bonne voie et se poursuit
Renforcement des capacités		
Élaborer une stratégie d'apprentissage sur 3 ans.	Page 23	Terminé
D'ici la fin de 2024, 100 % des employé(e)s occupant des postes à haut risque dans le domaine des droits de la personne suivront chaque année une formation spécifique à leur emploi.	Page 23	Réalisé à 85 % - la formation est en cours
À la fin de 2026, 100 % des employé(e)s suivront une formation générale sur les droits de la personne chaque année.	Page 23	En bonne voie et se poursuit
Mettre à jour le module électronique sur l'esclavage moderne avec des études de cas actualisées et des informations sur la nouvelle loi canadienne relative à l'esclavage moderne.	S.O.	Pas de progrès en 2024 - prévu pour 2025
Poursuivre la sensibilisation aux droits de la personne et à l'esclavage moderne par des campagnes et des programmes visant à améliorer les capacités.	Page 23	En bonne voie et se poursuit
L'équipe des droits de la personne doit promouvoir la note d'orientation sur le travail des enfants et la liste de vérification pour aider les équipes à identifier les risques liés au travail des enfants.	Page 23	En bonne voie et se poursuit
Poursuivre la mise en place d'une formation obligatoire aux droits de la personne pour l'ensemble des officiers et membres d'équipage de nos propres navires.	Pages 17, 18 et 19	En bonne voie et se poursuit
Organiser des tournées mondiales pour informer les gestionnaires sur maVoix et le Centre de Bienveillance, et mise en place d'une campagne de sensibilisation des employé(e)s.	Page 21	Terminé
Évaluation de l'efficacité		
Développer notre programme d'audit fournisseurs en établissant des critères de sélection des fournisseurs pour les audits, en se concentrant sur les catégories présentant des risques accrus et en tirant parti de la matrice des risques inhérents aux catégories et en nommant un panel d'auditeurs sociaux.	Page 16	Terminé
Mettre en œuvre « Voix locales », notre programme de surveillance des perceptions de la communauté à l'échelle du Groupe, qui fournira également un aperçu des risques pour les droits de la personne là où nous exerçons nos activités.	Page 10	En bonne voie et se poursuit
Réaliser des vérifications sur le terrain pour 30 fournisseurs logistiques dans le cadre de notre programme d'assurance de la chaîne d'approvisionnement continu.	Page 18	Réalisation de 30 vérifications sur le terrain
Nous continuerons de faire appel à des fournisseurs de services de vérification externes pour effectuer une assurance indépendante des normes de performance applicables en matière de durabilité pour nos actifs opérationnels.	<i>Livre d'information sur le développement durable 2024</i>	En bonne voie et se poursuit
Continuer à développer nos capacités d'analyse des données et à suivre l'impact des interventions du Bureau de la conduite des affaires.	Page 21	En bonne voie et se poursuit
Autre		
La surveillance continue des développements réglementaires ayant un impact sur la gestion des risques par des tiers (TPRM) comme la proposition DSC3 de l'UE, les sanctions et certains contrôles commerciaux.	S.O.	En bonne voie et se poursuit
Élargir les canaux de signalement aux services et le soutien disponible par l'intermédiaire du Centre de Bienveillance.	Page 21	En bonne voie et se poursuit
Améliorer systématiquement les programmes pour assurer le respect des sanctions.	S.O.	En bonne voie et se poursuit

Annexe 2

Documents de gouvernance

Nos politiques du Groupe sont des déclarations officielles d'intentions commerciales décrivant la manière dont le Groupe entend mener ses affaires et agir dans des circonstances spécifiques. Les normes de notre Groupe définissent les exigences minimales acceptables en matière de comportements et/ou de conditions dans le cadre d'une activité ou d'un domaine de pratique particulier, qui, si elles ne sont pas respectées, pourraient avoir un impact important sur le Groupe. Les procédures du Groupe décrivent la manière dont une déclaration de politique générale, une norme du Groupe ou une exigence légale, réglementaire ou de gouvernance d'entreprise doit être mise en œuvre et les principales activités concernées. Lorsque des liens hypertextes sont présents, les documents sont disponibles sur notre site Web, et tous les documents de gouvernance sont disponibles en interne.

Document	Vue d'ensemble	Lire la suite
<i>Code de conduite – Notre approche de l'entreprise</i>	Notre Code de conduite inclut notre engagement à respecter les droits de la personne et à fonctionner de manière cohérente avec les Principes directeurs des Nations Unies. Il est fourni aux employé(e)s potentiel(le)s pendant le processus d'offre et est inclus dans le matériel d'initiation pour notre personnel. Nos contrats fournisseurs exigent que les fournisseurs respectent notre Code de conduite.	Pages 10, 21
<i>Code de conduite des fournisseurs</i>	Il se fonde sur des normes internationalement reconnues et définit nos attentes vis-à-vis des fournisseurs (ainsi que de leurs filiales et sous-traitants) en ce qui concerne des questions clés, notamment les droits de la personne.	Pages 3, 9, 15, 16, 18, 21
<i>Principes d'approvisionnement durable</i>	Ils décrivent les attentes que nous avons pour nous-mêmes et guident notre organisation tout au long du processus d'approvisionnement. Les principes nous aident à nous procurer des biens et services conformes à notre engagement en faveur d'une performance ESG irréprochable, du respect des droits de la personne et de pratiques commerciales responsables.	Pages 3, 15, 16
<i>Politique en matière de droits de la personne</i>	Elle énonce nos engagements et la façon dont nous les mettons en œuvre en nous fondant sur les normes et cadres internationaux relatifs aux droits de la personne. Elle expose spécifiquement notre rejet de toute forme d'esclavage, de travail forcé ou d'enfants. La politique établit les attentes des tiers, y compris les fournisseurs, les partenaires marins et les partenaires des coentreprises. Nos normes décrivent la manière dont la <i>Politique relative aux droits de la personne</i> doit être mise en œuvre.	Pages 9, 11
<i>Politique de l'emploi</i>	Elle décrit nos attentes en matière d'environnements de travail sûrs et sains pour nos employé(e)s et une attente que les personnes soient traitées avec dignité, équité et respect. La <i>Norme sur les approbations de recrutement</i> , la <i>Norme sur le cadre d'acquisition des talents</i> et la <i>Norme d'évaluation et de sélection</i> décrivent comment la <i>Politique d'emploi</i> devrait être mise en œuvre.	Page 10
<i>Politique en matière de coentreprises</i>	Elle décrit ce que nous attendons de nos partenaires de coentreprise (y compris les opérations non gérées) pour soutenir nos engagements d'entreprise et nos principes fondamentaux.	Page 10
<i>Norme d'intégrité des affaires</i>	Elle énonce les principes clés pour la prise de décision opérationnelle, les comportements opérationnels et les exigences pour la gestion des risques liés à l'intégrité opérationnelle.	Page 12
<i>Normes de performance sociale et communautaire</i>	Elle définit la façon dont nous dialoguons avec les communautés et décrit les mesures que nous prenons pour identifier et gérer les impacts sociaux, économiques, culturels et des droits de la personne. Elle s'applique à toutes nos entreprises et à nos opérations gérées.	Pages 10, 21
<i>Norme pour l'approvisionnement</i>	Elle établit les exigences minimales pour le sourcing et l'approvisionnement en biens et services au sein des bureaux de l'entreprise, des groupes de produits Rio Tinto, des unités d'affaires et des fonctions du Groupe. Elle exige que les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs renouvelés soient soumis à la <i>procédure Know Your Third Party (KYTP ou Connaître son tiers)</i> .	Page 15
<i>Norme sur les exploitants et propriétaires désignés</i>	Elle décrit les exigences pour nos partenaires commerciaux, qui peuvent être adoptées volontairement. La norme est conçue pour inciter les partenaires commerciaux à adopter ce statut pour travailler avec Rio Tinto et des partenaires aux vues similaires, afin d'améliorer la sécurité générale et le bien-être de l'équipage. Les exigences sont alignées sur les meilleures pratiques du secteur et les normes en matière de droits de la personne (comme la <i>norme de Gestion du vrac sec</i> et la <i>boîte à outils</i> sur le bien-être des équipages de la Sustainable Shipping Initiative).	Pages 17, 19
<i>Procédure Know Your Third Party (KYTP ou Connaître son tiers)</i>	Notre procédure Connaître son tiers établit des processus obligatoires pour évaluer les risques – y compris les risques pour les droits de la personne (comme l'esclavage moderne) – liés à des tiers avec lesquels nous intervenons, comme nos clients, fournisseurs, prestataires de services et partenaires de coentreprises.	Pages 12, 17, 18, 24, 27
<i>Procédure maVoix</i>	Elle fournit des conseils sur la façon d'exprimer les préoccupations relatives à Rio Tinto à l'aide de notre programme de rapports confidentiels, maVoix.	Pages 3, 10, 21, 22, 27

Annexe 3

Critères d'établissement des rapports et Principes directeurs des Nations Unies

Ce tableau est un index de référence où, dans la présente Déclaration, nous traitons des critères de déclaration dans les lois du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada, ainsi que des éléments des UNGP.

Critère de déclaration recommandé par la loi britannique sur l'esclavage moderne	Critère de déclaration obligatoire de la loi australienne sur l'esclavage moderne	Critère de déclaration obligatoire de la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	Éléments des principes directeurs des Nations Unies	Mentionnés dans la présente Déclaration
Structure de l'organisation, activité et chaînes d'approvisionnement.	Identifier l'entité déclarante. Décrire la structure, les opérations et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante.	Structure, activités et chaîne logistique de l'entité.	S.O.	Section 1 (Notre structure, entreprises et chaînes de valeur) Annexe 4 (Nos entités déclarantes 2024)
Les parties des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'organisation où il existe un risque d'esclavage et de traite des êtres humains, ainsi que les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.	Décrire les risques des pratiques modernes d'esclavage dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante et de toute entité qu'elle possède ou contrôle.	Les parties de son activité et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.	Identifier et évaluer les impacts.	Section 2 (identifier, évaluer et traiter les risques)
Les politiques de l'organisation en matière d'esclavage et de traite des êtres humains; ses processus de diligence raisonnable en matière d'esclavage et de traite des êtres humains dans ses chaînes commerciales et d'approvisionnement; la formation sur l'esclavage et la traite des êtres humains offerte à son personnel.	Décrire les mesures prises par l'entité déclarante et toute entité qu'elle possède ou contrôle pour évaluer ces risques et y faire face, y compris les processus de diligence raisonnable et d'assainissement.	Politiques et processus de diligence raisonnable de l'entité en matière de travail forcé et de travail des enfants. Toutes mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants. Toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus subie par les familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Formation offerte aux employé(e)s sur le travail forcé et le travail des enfants.	Engagement politique. Donner suite aux conclusions.	Section 2 (identifier, évaluer et traiter les risques) Section 3 (Remédiation) Section 4 (Formation) Annexe 3 (Documents de gouvernance)
Efficacité de l'organisation à s'assurer que l'esclavage et la traite des êtres humains ne se produisent pas dans ses chaînes commerciales ou d'approvisionnement, mesurée par rapport aux indicateurs de performance qu'elle juge appropriés.	Décrire comment l'entité déclarante évalue l'efficacité de ces mesures.	Comment l'entité évalue son efficacité pour s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.	Suivi des réponses, processus permettant d'y remédier, y compris l'alignement sur les critères d'efficacité.	Section 5 (Évaluation de l'efficacité) Annexe 1 (Notre performance) Évaluation des progrès et impacts
S.O.	Décrire le processus de consultation avec (i) toute entité que l'entité déclarante possède ou contrôle; et (ii) pour une entité déclarante visée par une déclaration conjointe, l'entité qui fait la déclaration.	S.O.	S.O.	Section 7 (Consultation au sein de notre entreprise) Annexe 4 (Nos entités déclarantes 2024)
	Inclure tout autre renseignement que l'entité déclarante, ou l'entité qui fait la déclaration, juge pertinent.			Section 6 (Collaboration) À propos de cette Déclaration
	S.O.		Communiquer sur la façon dont les impacts sont traités.	Évaluation des progrès et impacts Section 5 (Évaluation de l'efficacité)
		Mesures prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soient utilisés à une étape quelconque de la production de biens au Canada ou ailleurs par l'organisation ou de biens importés au Canada par l'organisation.		Évaluation des progrès et impacts Section 3 (Remédiation) Annexe 1 (Notre performance)

Annexe 4

Nos entités déclarantes pour 2024

La présente Déclaration est faite au nom de Rio Tinto Limited, entité déclarante au titre de la MSA australienne, et de Rio Tinto plc, entité déclarante au titre du Modern Slavery Act (MSA britannique), qui sont les sociétés mères australiennes et britanniques respectives de la structure à double cotation de Rio Tinto, et les principales sociétés holding du Groupe, ainsi que les entités suivantes en Australie, au Royaume-Uni et au Canada.

Entité	Description
Entités déclarantes au titre de la MSA australienne¹	
Alcan Holdings Australia Pty Limited (ABN 41 105 326 663)	Réalise des activités de financement pour diverses entités australiennes de Rio Tinto.
Alcan Primary Metal Australia Pty Ltd (ABN 25 055 787 909)	Participation à la coentreprise Tomago Aluminium (36,05 % d'intérêts).
Alcan South Pacific Pty Ltd (ABN 47 009 726 078)	Détient une concession minière de bauxite à Cape York (Weipa) et est partie à la Loi sur la réorganisation d'Alcan (Queensland).
Australian Coal Holdings Pty Limited (ABN 79 000 066 491)	Société holding pour les entités héritées associées aux anciens actifs du charbon.
Boyne Smelters Limited (ABN 90 010 061 935)	Véhicule de coentreprise incorporé pour la coentreprise BSL (détenue à 73,5 % par Rio Tinto) qui exploite l'aluminerie BSL au nom et en tant qu'agent des participants à la coentreprise.
Cathjoh Holdings Pty Limited (ABN 64 094 265 871)	Participation à la coentreprise Tomago Aluminium (15,5 % d'intérêts).
Channar Mining Pty Ltd (ABN 48 009 127 039)	Participation à la coentreprise minière Channar (60 %) et collecte des fonds pour la coentreprise qui développe et exploite la mine de fer Channar.
Dampier Salt Limited (ABN 30 008 706 590)	Coentreprise qui détient et exploite l'entreprise Dampier Salt (détenue à 68,36 % par Rio Tinto).
GPS Energy Pty Limited (ABN 36 063 207 456)	Participation à la coentreprise de la centrale électrique de Gladstone (22,125 % d'intérêts).
GPS Nominee Pty Limited (ABN 49 063 213 552)	Société holding d'un participant à la coentreprise de la centrale électrique de Gladstone.
Hamersley Holdings Limited (ABN 50 008 446 222)	Société holding pour les actifs australiens impliqués dans l'extraction, le transport et l'exportation de minerai de fer, l'exploration de gisements minéraux, le service des contrats de vente, la participation à des entreprises de transport maritime, la collecte de fonds à ces fins et l'investissement de fonds excédentaires.
Hamersley Iron – Yandi Pty Limited (ABN 56 009 181 793)	Détient des baux miniers de Yandicoogina relatifs à l'exploitation du minerai de fer.
Hamersley Iron Pty Limited (ABN 49 004 558 276)	Entrepren l'extraction et le transport du minerai de fer, investit les fonds excédentaires et fournit des services à la coentreprise minière Channar et à la coentreprise Bao-HI Ranges.
Hamersley WA Pty Ltd (ABN 53 115 004 138)	Participant à la coentreprise non constituée en société pour le développement des gisements Hope Downs dans la coentreprise Hope Downs (participation de 50 %).
Hope Downs Marketing Company Pty Ltd (ABN 58 115 712 117)	Entrepren la commercialisation de la coentreprise Hope Downs (détenue à 50 % par Rio Tinto).
Mount Bruce Mining Pty Limited (ABN 78 008 714 010)	Détient des baux miniers et des intérêts miniers (minerai de fer).
North Limited (ABN 22 005 233 689)	Détient le groupe North, qui comprend des propriétaires de mines de fer, d'uranium et de cuivre, et les parts de Rio Tinto dans Energy Resources Australia (participation de 52 %).
North Mining Limited (ABN 78 000 081 434)	Détient une participation dans la coentreprise Robe River Iron Associates (35 %), qui exploite le minerai de fer, ainsi que des participations dans Yarraloola Pastoral Co. (35 %) et Yalleen Pastoral Co. Pty Ltd (34 %).
Pacific Aluminium Pty Limited (ABN 57 008 447 943)	Participant à la coentreprise Dampier Salt Limited (68,363 %) et société holding de Rio Tinto Aluminium (Holdings) Limited.
Pechiney Consolidated Australia Pty Limited (ABN 39 076 569 769)	Société holding d'un participant à la coentreprise Tomago Aluminium.
Peko-Wallsend Pty Ltd (ABN 78 000 245 054)	Société holding, y compris pour les actions Energy Resources Australia (société d'uranium cotée en bourse) (participation de 34,3 %).
Pilbara Iron Company (Services) Pty Ltd (ABN 35 107 210 248)	Soutient Pilbara Iron Pty Ltd dans la fourniture de services administratifs.
Pilbara Iron Pty Ltd (ABN 75 107 216 535)	Exploite les divers actifs infrastructurels et non infrastructurels anciennement détenus et/ou exploités par Hamersley Iron Pty Ltd et la coentreprise Robe River Associates.
Queensland Alumina Limited (ABN 98 009 725 044)	Véhicule d'entreprise commune intégré pour la coentreprise Queensland Alumina Limited (QAL) (détenue à 80 % par Rio Tinto).
Rio Tinto Aluminium (Bell Bay) Limited (ABN 91 009 483 201)	Exploite l'aluminerie de Bell Bay.
Rio Tinto Aluminium (Holdings) Limited (ABN 37 004 502 694)	Société holding d'entreprises actives dans l'extraction de bauxite, la production d'alumine et l'électrolyse d'aluminium primaire.
Rio Tinto Aluminium Bell Bay Sales Pty Limited (ABN 11 160 684 391)	Entité de vente pour l'aluminerie de Bell Bay.
Rio Tinto Aluminium Limited (ABN 51 009 679 127)	Participant à Boyne Smelters Limited Joint Venture (participation de 51,85 %), participant à Queensland Alumina Limited Joint Venture (participation de 38,61 %) et à la société holding australienne pour les actifs en aluminium, y compris RTA Weipa Pty Ltd et RTA Yarwun Pty Ltd qui exploitent respectivement la mine de bauxite de Weipa et la raffinerie d'alumine de Yarwun. Membre fondateur de Developing East Arnhem Limited (DEAL).
Rio Tinto Investments One Pty Limited (ABN 31 093 137 323)	Société holding, y compris pour Rio Tinto Investments Two Pty Limited.
Rio Tinto Investments Two Pty Limited (ABN 54 093 137 485)	Société holding, y compris pour North Limited.
Rio Tinto Limited (ABN 96 004 458 404)	Importante société holding pour les opérations australiennes.
Rio Tinto Services Limited (ABN 62 004 219 738)	Fournit une administration interne et des services généraux pour le groupe de sociétés Rio Tinto Limited, principalement en Australie.
Rio Tinto Shared Services Pty Limited (ABN 69 113 306 077)	Fournisseur de services transactionnels partagés, y compris les services financiers, les ressources humaines et la gestion des installations.
Robe River Limited (ABN 90 008 478 493)	Détient une participation de 60 % dans Robe River Mining Co Pty Ltd, qui détient une participation de 30 % dans Robe River Iron Associates Joint Venture.
Robe River Mining Co. Pty Ltd (ABN 71 008 694 246)	Détient une participation de 30 % dans la coentreprise Robe River Iron Associates et en assure la gestion.

1. Australian Coal Holdings Pty Limited (ABN 79 000 066 491) est une nouvelle entité déclarante. GPS Power Pty Limited (ABN 34 009 103 422) n'est plus une entité soumise à déclaration.

Entité	Description
Entités déclarantes au titre de la MSA australienne (suite)	
RTA AAL Australia Limited (ABN 13 008 589 080)	Société holding d'actifs en aluminium, dont Swiss Aluminium Australia Limited, qui exploite la mine et les installations de bauxite de Gove.
RTA Boyne Limited (ABN 22 008 650 600)	Participant à la coentreprise Boyne Smelters Limited (participation de 7,49 %).
RTA Holdco Australia 1 Pty Ltd (ABN 17 128 762 318)	Société holding comprenant RTA AAL Australia Limited.
RTA Holdco Australia 5 Pty Ltd (ABN 38 128 785 599)	Participant à la coentreprise Queensland Alumina Limited (participation de 41,39 %).
RTA Pacific Pty Limited (ABN 35 004 546 436)	Société holding de Pacific Aluminium (New Zealand) Limited.
RTA Weipa Pty Ltd (ABN 54 137 266 285)	Possède et exploite la mine et les installations de bauxite de Weipa et exploite la Weipa Town Authority et Cape Kids Child Care, et détient des baux miniers à Weipa.
RTA Yarwun Pty Ltd (ABN 73 137 266 301)	Possède et exploite la raffinerie d'alumine de Yarwun.
RTPDS Aus Pty Ltd (ABN 21 099 346 899)	Gère les investissements dans des entités liées, y compris la réception de « dividendes de sociétés cotées doubles » de Rio Tinto Limited.
Swiss Aluminium Australia Limited (ABN 92 008 589 099)	Possède et exploite la mine et les installations de bauxite de Gove et est membre de Nhulunbuy Corporation Limited.
Technological Resources Pty Limited (ABN 12 002 183 557)	Détient des marques de commerce et des brevets relatifs à l'innovation technologique minière.
Entités déclarantes au titre de la MSA britannique¹	
Borax Europe Limited	Commercialise et distribue des borates, principalement dans toute l'Europe.
Rio Tinto European Holdings Ltd	Société holding d'investissement pour le Groupe.
Rio Tinto International Holdings Limited	Holding company.
Rio Tinto London Limited	Société prête-nom basée au Royaume-Uni.
Rio Tinto OT Management Limited	Refacture les services du Groupe et les coûts de main-d'œuvre affectés à l'international (expatriés), au prix coûtant, dans le cadre du rôle du Groupe consistant à fournir des services opérationnels au projet Oyu Tolgoi. Facture une commission de gestion pour la fourniture de services de gestion en rapport avec le projet.
Rio Tinto Western Holdings Limited	Société mère consolidée du groupe américain de sociétés.
RTA Holdco 4 Limited	Entité principale de consolidation fiscale pour diverses filiales australiennes de RTA. Détient Alcan Holdings Australia Pty Ltd (qui est l'entité responsable de la gestion de trésorerie de diverses filiales de RTA Australie).
Entités déclarantes au titre de la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement²	
Diavik Diamond Mines (2012) Inc.	Société d'extraction et de transformation de diamants. Filiale de Rio Tinto Canada Inc.
Compagnie minière IOC du Canada	Coentreprise entre Rio Tinto (58,7 %), Mitsubishi Corporation (26,2 %) et la Labrador Iron Ore Royalty Corporation (15,1 %) impliquée dans l'extraction de minerai de fer et la production de boulettes de fer. Entité mère de l'entreprise de minerai de fer au Canada; la participation ultime est détenue par Rio Tinto Limited.
Pechiney Reynolds Quebec, Inc.	Détient une participation de 50,1 % dans l'Aluminerie de Bécancour, Inc. L'intérêt ultime est détenu par Rio Tinto plc.
Quebec North Shore & Labrador Railway Company Inc.	Possède et exploite un chemin de fer. Filiale de la Compagnie minière ICO du Canada.
Rio Tinto Alcan Inc.	Entreprise d'extraction de bauxite, de raffinage d'alumine et d'électrolyse de l'aluminium. Entité mère des activités liées à l'aluminium au Canada; la propriété finale est détenue par Rio Tinto plc.
Rio Tinto Canada Inc.	Société holding et entité mère de l'activité minière et d'exploration au Canada; la propriété finale est détenue par Rio Tinto plc.
Rio Tinto Fer et Titane Inc.	Matière première de dioxyde de titane; entreprise de production de fer et d'acier de haute pureté. Filiale de Rio Tinto Canada Inc.

1. Rio Tinto Iron Ore Atlantic Limited n'est plus une entité soumise à déclaration au Royaume-Uni.

2. Rio Tinto Exploration Canada Inc n'est plus une entité soumise à déclaration au Canada.

À propos de cette Déclaration

Le Groupe Rio Tinto a préparé la présente Déclaration afin de satisfaire aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (loi MSA canadienne), la loi australienne contre l'esclavage moderne de 2018 (MSA australienne) et de la loi britannique contre l'esclavage moderne de 2015 (MSA britannique). Elle couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les entités déclarantes de la MSA australienne, de la MSA britannique et de la MSA canadienne identifiées à l'Annexe 4, les entités détenues et contrôlées par les entités déclarantes et nos opérations ou actifs gérés en coentreprise.

La présente Déclaration s'applique à Queensland Alumina Limited, qui fait rapport en vertu de la présente Déclaration. La présente Déclaration ne s'applique à aucune de nos autres coentreprises non gérées. Nous avons mis en évidence notre travail visant à identifier les risques globaux liés aux coentreprises non gérées et à définir les attentes à leur égard afin de les aligner sur nos normes de base.

La présente Déclaration utilise la définition de l'esclavage moderne de la MSA australienne, qui comprend l'esclavage, la servitude, le travail forcé, la servitude pour dettes, le mariage forcé, la traite des personnes, le recrutement trompeur de main-d'œuvre ou de services et les pires formes de travail des enfants. Le gouvernement britannique utilise une définition similaire.

Les informations contenues dans cette Déclaration s'appliquent à toutes les entités déclarantes, sauf si nous avons connaissance d'une entité déclarante ayant des politiques ou des processus différents de ceux du Groupe Rio Tinto pour identifier et gérer les risques liés à l'esclavage moderne. Dans ces cas, nous avons fourni des informations supplémentaires.

Le Groupe Rio Tinto se compose de Rio Tinto plc (enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 719885 en vertu du Royaume-Uni's Companies Act 2006 et cotée à la Bourse de Londres) et Rio Tinto Limited (enregistrée en Australie sous le numéro ABN 96 004 458 404 en vertu du Australian Corporations Act 2001 (Cth) et cotée à la Bourse australienne des valeurs mobilières) et de leurs entités détenues et contrôlées.

Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited opèrent ensemble dans le cadre d'une double structure cotée et sont désignées dans le présent rapport sous le nom de Rio Tinto. Les mots « nous », « notre », « nos » et « nous-mêmes » sont utilisés pour désigner les sociétés du Groupe Rio Tinto en général. Ces termes sont utilisés par commodité. Elles ne visent pas à traduire la manière dont le Groupe est structuré, géré ou contrôlé du point de vue juridique. Toute référence à « notre personnel » inclut nos administrateurs, chef(fe)s, employé(e)s et prestataires de services de catégorie 1 (étant un prestataire de services qui fournit des services sous la direction des gestionnaires de Rio Tinto).

La loi australienne sur la sécurité maritime (MSA) exige de rendre compte des risques d'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement d'une entité déclarante. Nous utilisons « affaires » au lieu de « opérations » considérant que pour nous, le terme « opérations » a un sens spécifique pour décrire les mines, alumineries et raffineries en exploitation et peut ne pas englober toutes les activités commerciales.

Aux fins de nos rapports au titre de la MSA australienne et de la MSA britannique, la présente Déclaration a été approuvée le 30 avril 2025 par le conseil d'administration combiné de Rio Tinto Limited et Rio Tinto plc au nom de toutes les entités déclarantes de la MSA australienne et de la MSA britannique du Groupe Rio Tinto. La Déclaration a été signée par le chef de la direction de Rio Tinto (page 1).

Aux fins de déclaration en vertu de la MSA canadienne, la présente Déclaration a été approuvée le 7 avril 2025 par Rio Tinto Canada Inc., Rio Tinto Alcan Inc. et Pechiney Reynolds Quebec Inc., et le 9 avril 2025 par la Compagnie minière IOC du Canada, au nom de toutes les entités déclarantes de la MSA canadienne du Groupe Rio Tinto. Une attestation, exigée par la MSA canadienne, par un administrateur de chacune des sociétés Rio Tinto Canada Inc., la Compagnie minière IOC du Canada, Rio Tinto Alcan Inc. et Pechiney Reynolds Québec, Inc. est disponible sur notre site Web.

Cette Déclaration de 2024 est la 5e au titre de la MSA australienne, la 9e au titre de la MSA britannique et la 2e au titre de la MSA canadienne. L'Annexe 3 explique comment nous avons répondu aux critères de rapport de chacune de ces lois.

La présente Déclaration n'a pas fait l'objet d'une vérification externe; toutefois, un processus de vérification interne a permis d'assurer l'intégrité de nos informations, en collaboration avec des réviseurs juridiques externes.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires à humanrights@riotinto.com

RioTinto

Rio Tinto plc
6 St James's Square
London SW1Y 4AD
United Kingdom

Rio Tinto Limited
Level 43, 120 Collins Street
Melbourne VIC 3000
Australia